



**ETUDE DE LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE SUIVI-EVALUATION
DU SERVICE D'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL : CAS DE LA COMMUNE
DE SAPONE AU BURKINA FASO**

MEMOIRE

**POUR L'OBTENTION DU DIPLOME D'INGENIEUR 2IE
AVEC LE GRADE DE MASTER, SPECIALITE DE L'EAU ET DE
L'ENVIRONNEMENT**

OPTION : EAU ET ASSAINISSEMENT

Présenter et soutenu publiquement le 29 juin 2017 par

FABRICE NGODJO TAYO

Travaux dirigés par :

Madame **Yolande BAYALA-YANTIO**, Conseillère Génie-Rural et infrastructure

Docteur **Harinaivo A. ANDRIANISA**, Enseignant - Chercheur à 2IE,

Monsieur **Damba DJIM DOUMBE**, Enseignant à 2IE.

Jury d'évaluation du stage :

Président : Dr Mariam SOU DAKOURE

Membres et correcteurs : Dr Abdoulaye DIARRA,

Dr Harinaivo A. ANDRIANISA

M Damba DJIM DOUMBE

Promotion [2015/2016]

DEDICACE

Je dédie ce mémoire de fin d'étude à ma famille

À mes parents

Roger TAYO et Valérie CHENDOP

*Pour le soutien qu'ils ont toujours su me donner pendant les moments de joie et de tristesse
que DIEU puisse toujours les garder en vie et les protéger tout au long de leur vie.*

À mes sœurs et mon frère

Jessica DJOMO TAYO, Francine NGANSOP et Freddy NANA TAYO

Qui ont toujours été là pour moi que Dieu les protège.

REMERCIEMENTS

Merci Seigneur pour toutes tes grâces reçues et ton amour infini.

C'est pour moi un grand honneur et un réel plaisir de témoigner ma reconnaissance et de formuler les remerciements aux personnes qui, d'une manière ou d'une autre, ont contribué à l'achèvement de ce mémoire ;

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude au :

Directeur Pays de l'ONG Eau Vive Burkina pour m'avoir permis d'effectuer mon stage de fin de cycle au sein d'Eau Vive,

Mme Yolande BAYALA-YANTIO, conseillère Génie rural, infrastructures et équipements, pour sa disponibilité et son encadrement tout au long du stage,

Tout le personnel de l'ONG Eau Vive Burkina Faso pour leurs accueils, disponibilités et contributions,

Dr Harinaivo A. ANDRIANISA, Enseignant - Chercheur à 2IE, mon encadreur pédagogique, qui, bien que très chargé, a su me consacrer du temps,

Mr Damba DJIM DOUMBE, Enseignant à 2IE, mon second encadreur pédagogique pour son soutien et ses multiples conseils.

Mr Isidore Apollinaire ILBOUDO, Technicien Communal Eau et Assainissement de la commune de Saponé mon guide-interprète en mooré pour la bonne collaboration dans la réalisation des enquêtes et aussi à l'équipe municipale de Saponé

Dr. David B. TSUANYO, Mr Brice NGONGANG, Mr Rodrigue FASSA et Mr Brice TCHOKOTE, pour leur collaboration et leur contribution à la réalisation de ce travail

Mes collègues de promotion de 2015 – 2016 de Master 2B Eau et Assainissement, pour la bonne humeur, les bons moments passés ensemble et leurs multiples conseils.

Enfin, ma famille et toutes personnes qui, d'une manière ou d'une autre, ont apporté un plus à ce travail.

RESUME

L'objectif principal de ce travail est de contribuer à la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation du service public d'eau potable dans la commune de Saponé pour une amélioration du service. À partir des entretiens avec les acteurs identifiés au préalable, un diagnostic du système actuel de suivi évaluation a été fait. Le diagnostic consistait à établir la situation du service d'eau potable, les systèmes de gestions, et la pratique actuel du suivi-évaluation. Il en ressort qu'aucun cadre formel n'est établi pour assurer la pérennité du service d'eau potable malgré la disponibilité d'acteurs, d'indicateurs et d'outils. Ensuite, une analyse a été faite pour identifier les indicateurs et outils nécessaires au suivi-évaluation. Sur la base de critères bien définis, des indicateurs de performance du service ont été choisis ainsi que les données nécessaires pour les renseigner et calculer. Le dispositif proposé sera piloté le CCEA à travers un groupe de suivi-évaluation créé en son sein et qui travaillera en étroite collaboration avec SCEA. Le groupe est chargé entre autre de la collecte régulière des données, de l'analyse des informations recueillies, et d'apprécier l'état du service de l'eau dans la commune. Pour assurer la prise en charge de leur budget de fonctionnement par la Mairie, une étude de faisabilité a été faite. Et il en ressort que pour le fonctionnement du groupe de suivi-évaluation coûtera annuellement à la commune la somme de 400 000 FCFA. La commune aura ainsi des éléments solides sur lesquels s'appuyer pour une prise de décision.

Mots Clés :

- 1 - Suivi-évaluation
- 2 - Service d'eau potable
- 3 - Système de suivi-évaluation
- 4 - Indicateurs
- 5 - Diagnostic

ABSTRACT

The main objective of this work is to contribute to the implementation of a monitoring system of the public drinking water service in the municipality of Saponé for an improvement of the service. Based on the interviews with the previously identified actors, a diagnosis of the current monitoring system was made. The diagnosis consisted of establishing the situation of the drinking water service, the management systems, and the current practice of monitoring. It emerges that no formal framework is established to ensure the sustainability of the drinking water service despite the availability of actors, indicators and tools. Then, an analysis was made to identify the indicators and tools needed for monitoring. On the basis of well-defined criteria, performance indicators for the service were chosen and the data necessary to inform and calculate them. The proposed mechanism will be piloted by the CAMC through a monitoring group set up within it, which will work closely with SCEA. The group is responsible, inter alia, for the regular collection of data, for the analysis of the information collected, and for assessing the state of the water service in the municipality. A feasibility study was carried out to ensure that their operating budget was borne by the City Council. And it emerges that for the operation of the monitoring group will cost annually to the commune the sum of 400,000 FCFA. The municipality will thus have solid elements on which to rely for a decision-making.

Key words:

- 1 - Monitoring**
- 2 - Drinking water service**
- 3 - Monitoring system**
- 4 - Indicators**
- 5 – Diagnosis**

LISTE DES ABREVIATIONS

AEP : Approvisionnement en Eau Potable

AEPA : Alimentation en Eau Potable et Assainissement

AEPS : Adduction d'Eau Potable Simplifiée

APE Association des Parents d'Élèves

AUE : association des usagers de l'eau

CCEA : Commission Communale Eau et Assainissement

COGES : Comité de Gestion

CPE : Comité des Points d'Eau

CSPS : Centre de Santé et de Promotion Social

DREA : Direction Régionale de l'Eau de l'Assainissement

DGEA : Direction Générale de l'Eau de l'Assainissement

INO : Inventaire National des Ouvrages hydraulique

GSE : Groupe de Suivi-Évaluation

ODD : Objectifs de Développement Durable

OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement

ONEA : Office National de l'Eau et de l'Assainissement

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PEA : Poste d'Eau Autonome

PEM : Point d'Eau Moderne

PMH : Pompe à Motricité Humaine

PCD-AEPA : Plan Communal de Développement–Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement

PN-AEP : Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable

PN-AEPA : Plan National – Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement

SCEA : Service Communal Eau et Assainissement

SE : Suivi-Évaluation

S-SE : Système de Suivi-Évaluation

SWOT: Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats

TCEA : Technicien communal Eau et Assainissement

SOMMAIRE

DEDICACE	I
REMERCIEMENTS.....	II
RESUME	III
ABSTRACT.....	IV
LISTE DES ABREVIATIONS.....	V
SOMMAIRE.....	1
INTRODUCTION.....	5
Chapitre 1 : CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE DE L'ETUDE.....	7
I- Contexte.....	7
II- Problématique.....	7
III- Objectifs.....	9
Chapitre 2 : ZONE D'ETUDE.....	10
I. Présentation de la structure d'accueil.....	10
II. Caractérisation de la zone d'étude.....	10
II.1. Situation géographique.....	10
II.2. Situation démographique et administrative.....	11
II.3. Typologie des ouvrages d'AEP dans la commune de Saponé.....	12
Chapitre 3 : SYNTHESE BIBLIOGRAPHIQUE.....	15
I- Cadre institutionnel, légal et règlementaire du secteur d'AEPA au Burkina Faso....	15
I.1. Politiques et textes en vigueur.....	15
I.2. Acteurs du service d'eau potable : Rôles et responsabilités.....	16
II- Le suivi-évaluation dans le secteur de l'eau.....	17
II.1 Définition des concepts.....	17
II.1.1 Suivi – Évaluation.....	17
II.1.2 Indicateurs.....	18
II.2 Mise en place d'un système de suivi et d'évaluation.....	18
III. Politique nationale en matière de suivi-évaluation.....	20
III.1 Suivi-évaluation au niveau national.....	20
III.2 Suivi-évaluation au niveau communal.....	22
III.3 Suivi-évaluation du service d'eau potable.....	27
III.3.1 Cas des communes de Aribinda et Gorgadji.....	27
III.3.2 Cas de la Commune de Zorgho.....	28

Chapitre 4 : MATÉRIELS ET MÉTHODES	30
I- Phase préliminaire	30
II- Méthodologie du diagnostic du système actuel de suivi-évaluation	30
II.1. Identification des acteurs	30
II.2. Élaboration questionnaires	31
II.3. Échantillonnage	32
II.4. Travaux terrain et Analyse des données	32
III- Méthodologie du choix des indicateurs	34
III.1. Traitement de données enquête / diagnostic	34
III.2. Critère de choix des indicateurs	34
IV- Méthodologie pour la mise en place du système de de suivi-évaluation du service d'eau potable	35
Chapitre 5 : RÉSULTATS ET DISCUSSIONS	36
I- Diagnostic du système de suivi-évaluation du service d'eau potable.....	36
I.1. Situation du service d'eau potable dans la commune de Saponé.....	36
I.2 Système de gestion du service d'eau potable dans la commune de Saponé	37
I.2.1 Typologie du Mode de gestion	38
I.2.2 Rôle et fonctionnement des acteurs	42
I.3 Système actuel de suivi-évaluation	42
II- Indicateurs et outils du système de suivi-évaluation	49
II.2.1 Analyse des indicateurs possible du système	49
II.2.2 Analyse outils et système de communication.....	53
II.2.3 Analyse SWOT.....	54
Chapitre 6 : PROPOSITIONS	56
I. Objectif et champ d'action du système de suivi évaluation	56
II. Identification indicateurs	56
III. Collecte de données	59
IV. Dispositif organisationnel.....	61
V. Fonctionnement du dispositif	63
VI. Ressources du dispositif	65
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	67
BIBLIOGRAPHIE	69
ANNEXE :	71

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I: Suivi-évaluation défini dans les programmes	23
Tableau II : Répartition des méthodes d'enquêtes par acteurs administrés	33
Tableau III : Age des ouvrages en 2016.....	36
Tableau IV: Récapitulatif du système actuel de suivi évaluation.	46
Tableau V: Indicateurs possibles mesurables recensés dans la commune de Saponé.....	49
Tableau VI: Forces/faiblesses/opportunités obtenus à travers l'outil SWOT	54
Tableau VII: Proposition de liste des indicateurs nécessaires au système de suivi-évaluation	58
Tableau VIII: Rôle et responsabilité des membres du GSE.....	62
Tableau IX : Détail coût de création / mise en place du GSE.....	65
Tableau X : Détail coût de fonctionnement	66
Tableau XI: Estimation du cout de fonctionnement du système de suivi-évaluation	83

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Carte de situation de la commune de Saponé	11
Figure 2: Carte administrative de la commune de Saponé.....	12
Figure 3: Typologie des ouvrages d'AEP de la commune de Saponé	13
Figure 4: Réparation de tous les ouvrages d'AEP dans la commune selon son appartenance.	14
Figure 5: Schéma organisationnel dans la gestion communautaire à Saponé.....	39
Figure 6: Schéma organisationnel de la gestion institutionnelle dans la commune de Saponé	40
Figure 7: Schéma organisationnel de la gestion privée dans la commune de Saponé	41
Figure 8: Schéma organisationnel de la gestion des AEPS/PEA dans la commune de Saponé	42
Figure 9: Circuit financier de la commune de Saponé	45
Figure 10 : Schéma du circuit d'information et relation entre acteurs du système de suivi-évaluation tel que pratiqué dans la commune.	48
Figure 11: Schéma du circuit d'information et outils disponibles.	53
Figure 12: Schéma organisationnel GSE et relation avec les autres acteurs.....	64

INTRODUCTION

Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau est reconnu comme un droit fondamental de l'être humain par l'Organisation des Nations Unies qui en a fait un des Objectifs de développement durable (ODD). La croissance rapide de la population des villes et de ses besoins en eau, ont fait ressortir des difficultés mettant en jeu la qualité et la pérennité du service public d'eau potable. Compte tenu de ces difficultés, le Burkina Faso a élaboré des programmes et stratégie en vue d'améliorer l'accès des programmes au service public d'eau et d'en assurer la pérennité. Un certain nombre de stratégie, dont la réforme qui balisent le cadre opérationnel de la gestion du service public d'eau pour l'atteinte des objectifs nationaux en matière d'approvisionnement en eau potable (AEP), fait de grands efforts dans la concrétisation des engagements politiques dans les secteurs de l'eau. La réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'alimentation en eau potable en milieu rural et semi-urbain a été construite en 2000 et définit le rôle et responsabilité des acteurs du secteur (Commune, association des usagers de l'eau, direction régionale de l'eau et l'assainissement, ...) dans la gestion du service. Les communes sont appelées en tant que maître d'ouvrage, à jouer un rôle crucial dans la gestion du service en s'appuyant sur les acteurs au niveau régional et au niveau village. La commune est également appelé à suivre les performances de gestion du service public d'eau et de planifier les investissements en matière d'AEP. Elles doivent de ce fait disposer d'un document de capitalisation communément appelé PCD-AEPA (Plan Communal de Développement pour l'Approvisionnement en Eau Potable et l'Assainissement) qui est l'instrument de planification, de pilotage et de recherche de financement pour l'amélioration de l'accès des populations à l'eau et à l'assainissement. Cet outil de planification leur permet de renforcer leur capacité de gestion du secteur AEPA et de s'inscrire dans le cadre du document national de programmation (PN-AEPA 2015, 2006).

C'est consciente de cet enjeux que la commune de Saponé a élaboré en 2012 son PCD-AEPA. Elle a par la suite bénéficié de l'appui technique et financier de l'Etat et de ces partenaires pour la mise en œuvre du PCD-AEPA. C'est ainsi que des projets visant à améliorer l'accès à l'eau potable, parti des partenaires tel que Eau Vive, ont été mis en œuvre dans la commune. Les différents projets ont permis de réaliser des ouvrages, d'améliorer la gestion locale du service d'eau potable (création d'un service communal de l'eau et de l'assainissement) pour ainsi améliorer les conditions de vie des populations en matière d'accès à l'eau potable. Les rapports de diagnostic sur l'ensemble des travaux réalisés

montrent que la gestion du service d'eau potable au niveau communal n'est pas optimal. En l'absence de suivi et d'évaluation, il est difficile de déterminer si les activités sont allées dans le bon sens, si des progrès et des succès ont été enregistrés, pas plus que la manière dont l'action future pourrait être améliorée.

Il s'agira donc pour nous, d'analyser les pratiques actuelle en matière de suivi-évaluation du service d'eau et de faire des proposition d'amélioration. Pour ce faire, après une analyse du contexte et de la problématique du secteur de l'AEP au Burkina et dans la commune de Saponé en particulier et une synthèse bibliograohique sur le cadre législatif, réglementaire ainsi que les expériences de suivi-évaluation en générale, notre document sera articulé autour de la présentation de la démarche méthodologie adoptée, des résultats et discussions du diagnostic effectué à Saponé et la proposition de solution pour l'amélioration du suivi-évaluation du service d'eau potable de la commune de Saponé.

Chapitre 1 : CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE DE L'ETUDE

I- Contexte

La commune de Saponé à l'instar des autres communes rurales du Burkina Faso est confrontée à de grands enjeux et contraintes d'accès à l'eau potable. La commune a bénéficiée depuis 2011 de l'appui de l'Organisation Non Gouvernementale (ONG) Eau Vive, pour l'amélioration durable de l'accès à l'eau potable à travers le « *Projet d'amélioration durable des services d'eau potable et d'assainissement dans la Commune de Saponé* ». Financé par Brest métropole océane, le projet ambitionne d'améliorer l'accès à l'eau potable et l'assainissement des ménages de la commune de Saponé et de renforcer les capacités des acteurs locaux pour la gestion durable des services d'eau potable et d'assainissement (Eau Vive and Brest métropole océane, 2011).

Outre la réalisation des infrastructures, le projet visait la réorganisation du système de gestion des infrastructures d'AEP selon la réforme. Après quatre années d'intervention dans la commune, le constat est que : la desserte en eau dans les villages n'est pas optimale, l'organisation de la gestion dans les villages est effective mais isolée, le monitoring du service au niveau communal présente quelques limites. Cette situation est pratiquement la même dans la plus part des communes rurales au Burkina Faso, qui au-delà des questions des réalisations d'ouvrages et de création des structures de gestions des ouvrages, ne dispose pas d'une stratégie de pilotage et de suivi de performance du service au niveau communal. Ceci constitue donc une problématique majeur à livrer pour améliorer l'accès à l'eau dans la commune et au Burkina Faso de façon générale.

II- Problématique

Le contexte des pays du Sahel et particulièrement de celui du Burkina Faso, amène les gouvernements à mettre en place des programmes et projets pour satisfaire la croissance continue de la demande en eau en quantité et en qualité suffisante, du fait du développement dans un environnement particulièrement affecté par les changements climatiques.

Au cours des dernières années et s'appuyant sur le document de « Politique et Stratégies en matière d'eau » adopté par le gouvernement en juillet 1998, des progrès importants ont été réalisés dans le secteur de l'eau et de l'assainissement avec une mobilisation importante de moyens financiers et humains. Le PN-AEPA voit ainsi le jour en

décembre 2006. En adoptant les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), le Burkina Faso s'est engagé à travers le PN-AEPA, à réduire de moitié le nombre de personnes ne disposant pas d'un accès durable à l'eau potable et à un assainissement adéquat avant 2015. C'est-à-dire la fourniture d'un accès adéquat à l'eau potable à 4 millions de personnes supplémentaires, qui fera passer le taux d'accès à l'eau potable de 60 % en 2005 à 80 % en 2015. Selon le rapport bilan annuel au 31 décembre 2013 du PN-AEPA, le taux d'accès est passé de 63% en 2012 à 63,5% en 2013 et selon l'INOH 2015 le taux d'accès est à 65% en 2015. Le PN-AEPA étant bouclé, on est loin de l'atteinte de l'objectif fixé en marge des OMD à la fin de l'échéancier. Le PN-AEP, en marge des ODD à l'horizon 2030, validé et en cours d'adoption qui vient en remplacement, a pour objectif de contribuer à la gestion durable des infrastructures d'AEP dans le respect de l'accès universel au service d'eau potable et améliorer la capacité de pilotage et de gestion du sous-secteur de l'eau potable. Pour s'inscrire en droite ligne à ces objectifs, on est en droit de se demander pourquoi les résultats n'ont pas été atteints malgré la décentralisation et la mise en œuvre du système de suivi-évaluation défini dans le PN-AEPA. Un système appliqué au niveau communal et national avec pour objectif général de mesurer périodiquement l'atteinte des résultats du PN-AEPA ainsi que la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la pérennité des actions menées, et respectant la réglementation. Les acteurs et leurs rôles identifiés, les indicateurs clairement définis, la difficulté se situe au niveau communal où on note un manque de ressource, de compétences, une planification pas bien menée. Ce qui cause à la longue un problème de remonté d'information et met en doute la fiabilité des informations centralisées. Et si la fiabilité des données est remise en cause, comment apprécie-t-on les résultats et impacts des programmes mis en œuvre. En allant plus loin, comment assurer la pérennité du service d'eau potable d'une commune. Notamment la commune de Saponé. Dans la quête de solution à cette problématique, nous sommes amenés à nous demander, en partant de la situation du service d'eau potable dans la commune, comment est pratiqué le dispositif de suivi évaluation ? Quels indicateurs et outils de suivi-évaluation doit on identifier et mettre en place ? Et quel dispositif de suivi-évaluation du service de l'eau est adapté dans la commune de Saponé ?

III- Objectifs

L'objectif principal de ce travail est de contribuer à la mise en place d'un dispositif de suivi évaluation du service public d'eau potable dans la commune de Saponé pour une amélioration du service.

Les objectifs spécifiques sont de :

- Diagnostiquer le système actuel de suivi évaluation au niveau de la commune,
- Identifier les indicateurs et outils du dispositif de suivi évaluation à mettre en place,
- Proposer un dispositif de suivi évaluation de service de l'eau dans la commune de Saponé,

Chapitre 2 : ZONE D'ETUDE

I. Présentation de la structure d'accueil

Dans l'optique de contribuer à l'amélioration de l'accès à l'eau potable en Afrique, l'ONG Eau Vive, de droit français, a été créée le 21 mars 1978 en France, elle s'installe et devient le 1er mars 2014 à Ouagadougou, la fédération Eau Vive Internationale. C'est une association de solidarité internationale, citoyenne, non partisane et non confessionnelle, fruit d'une construction partagée entre Africains et Européens. Elle a une direction générale basée à Montreuil (France) et une autre basée à Ouagadougou (Burkina Faso) et est représenté dans 05 pays (Eau Vive Burkina Faso, Eau Vive France, Eau Vive Mali, Eau Vive Niger, Eau Vive Sénégal) et intervient actuellement dans 12 pays africains.

Eau Vive Burkina Faso, constituée d'une forte équipe, contribue à l'amélioration des conditions de vie des populations en facilitant l'accès à l'eau et l'assainissement à travers la réalisation d'infrastructure hydraulique et assainissement et en appui aux élus locaux. Ces différentes interventions dans les communes lui ont permis d'être leader en matière d'appui à la maîtrise d'ouvrage communal.

II. Caractérisation de la zone d'étude

II.1. Situation géographique

La commune de Saponé est située à 35 km au sud de Ouagadougou sur la route nationale n°6, dans le centre sud. Elle se localise entre les coordonnées 1°58' et 1°67' de longitude Ouest et 11°56' et 11°77' de latitude Nord et est limitée au Nord et au Nord-Ouest par les communes rurales de Koubri et Komsilga (province du Kadiogo), au Sud par les Communes rurales de Bakata et Sapouy (province du Ziro), à l'Ouest par la commune rurale de Kayao, à l'Est par la commune rurale de Doulogou et au Sud-Est par la commune d'Ipélcé.

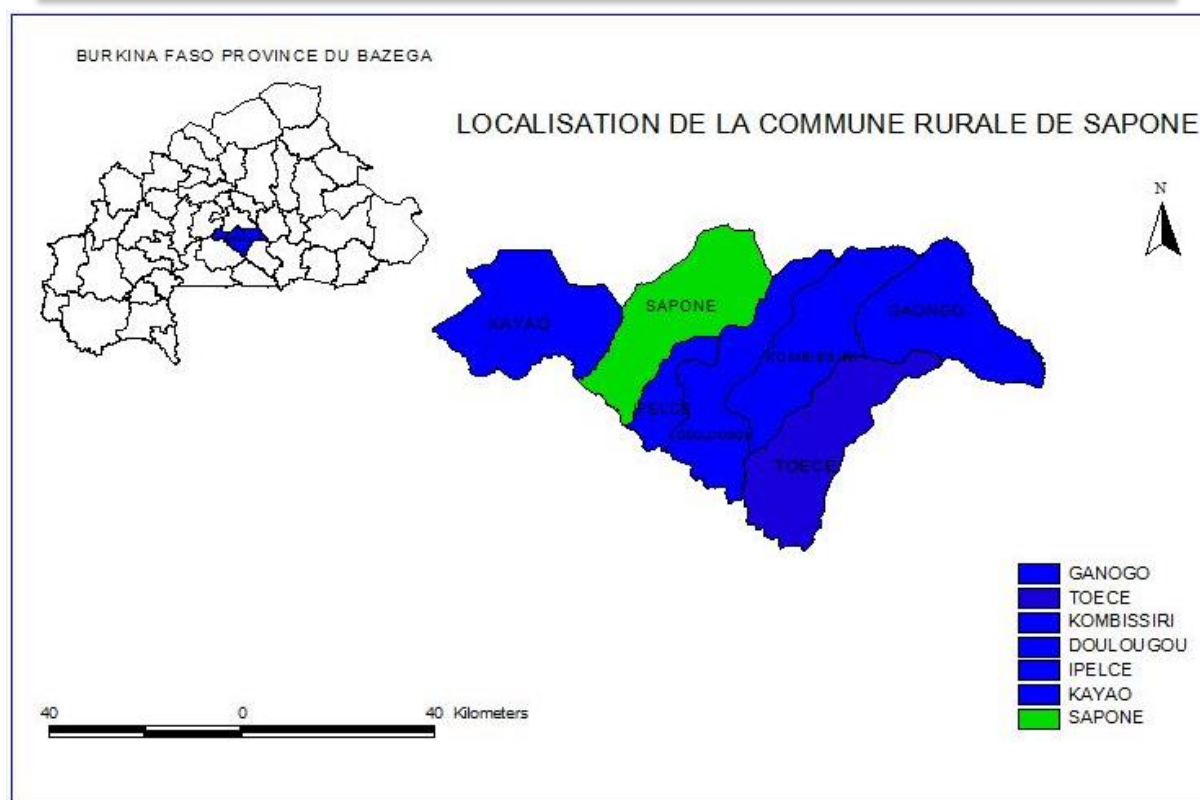


Figure 1: Carte de situation de la commune de Saponé

II.2. Situation démographique et administrative

Le nombre de village de la commune de Saponé n'a cessé d'évolué. De 34 villages en 2006, puis 38 villages en 2012, on compte finalement 40 villages en 2015. Selon les données issues du RGPH en 2006, la population de la commune est estimée à 38 958 habitants. La population projeté par l'INO-2016 (Mars 2017) est de 51 830 habitants en 2016 avec un indice de concentration de 64 habitants/km². Notons un taux d'accroissement moyen à 2.98% selon l'Inventaire National des Ouvrages Hydrauliques (INO 2015).

Du découpage administratif, Saponé relève de la province de Bazèga qui constitue l'une des trois (03) provinces de la région du centre sud. Le chef-lieu de cette province est Kombissiri. Le chef-lieu de région quant à lui est Manga dans le Zoudwéogo. La commune s'organise en cinq zones à savoir Karkuidigin (11 villages), Pissi (8 villages), Kounda (8 villages), Targho (7 villages), et Saponé marché (6 villages). Et chaque village est constitué de plusieurs quartiers dont les limites sont encore sensibles malgré la décentralisation.

La principale activité économique à Saponé est l'agriculture. Environ 80% de la population active en dépend. Saponé vit au rythme des récoltes, principalement de mil, sorgho, de maïs et d'arachide. En ce qui concerne l'élevage, deuxième activité économique de la commune, nous avons majoritairement les bovins, mais on y retrouve aussi des chèvres, des cochons et des pintades.

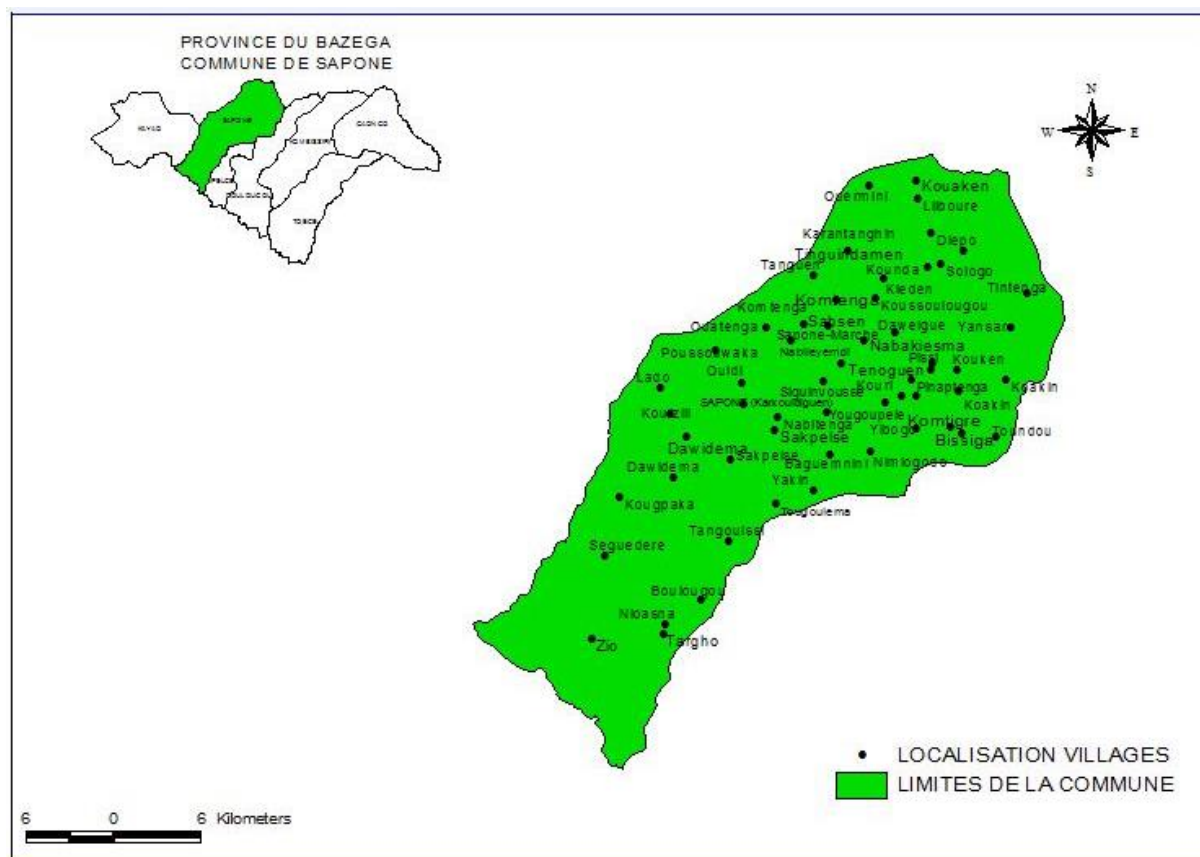


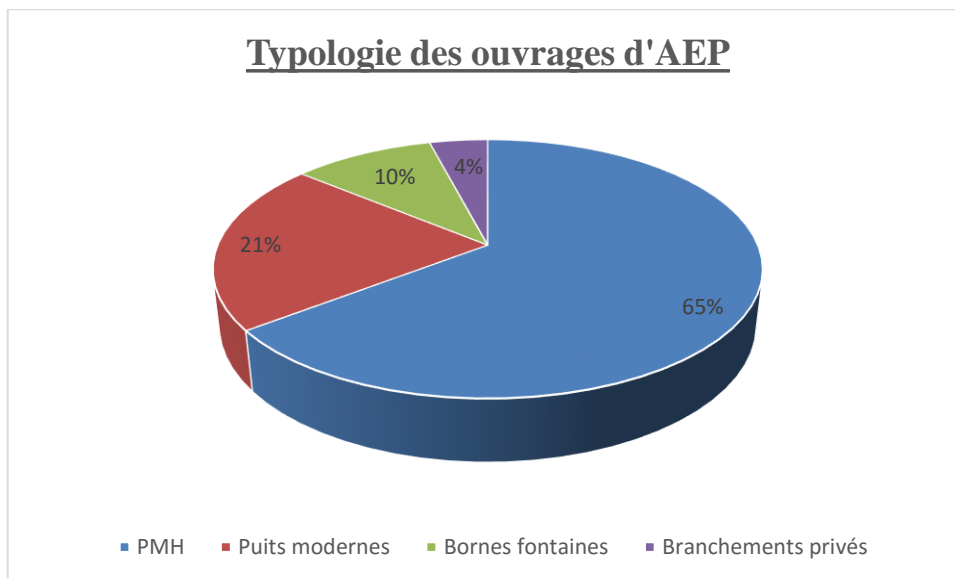
Figure 2: Carte administrative de la commune de Saponé

II.3. Typologie des ouvrages d'AEP dans la commune de Saponé

Des résultats de l'INO 2016, les ouvrages d'approvisionnement en eau potable que l'on trouve dans la commune de Saponé sont soit public, privé ou institutionnel. On distingue :

- ✓ **Les Points d'Eau Modernes :** constitués de Pompe à Motricité Humaine (PMH) et puits modernes équipés de moyens d'exhaure adaptés, implantés sur le domaine public géré par la commune ;
- ✓ **Les Points d'Eau Modernes institutionnels :** constitués de (PMH) et puits modernes équipés de moyens d'exhaure adaptés, implantés sur la parcelle d'une institution publique (école, centre de santé) ;

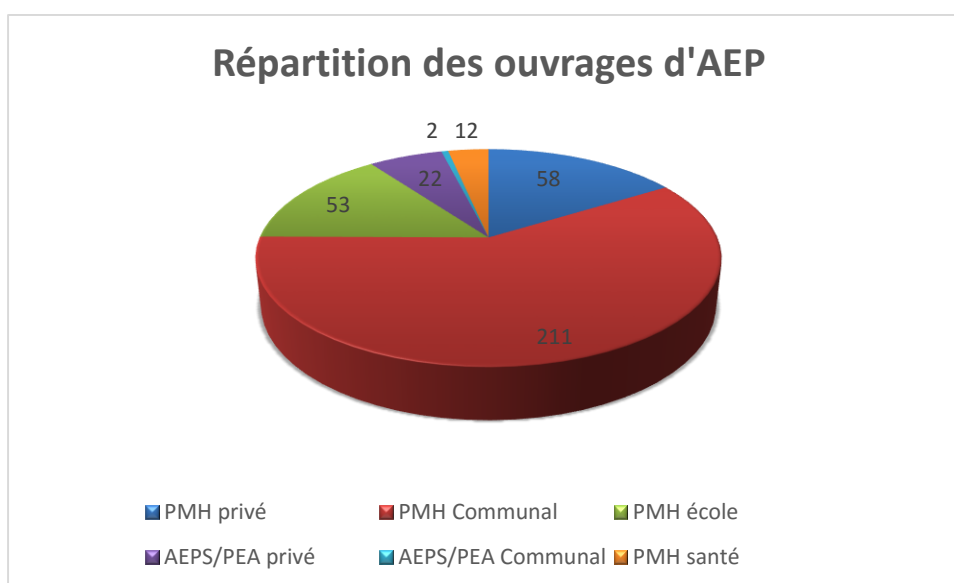
- ✓ **Les AEPS / PEA (publics et privé) :** constitués de borne fontaine et de branchement particulier.



Source : INO 2016

Figure 3: Typologie des ouvrages d'AEP de la commune de Saponé

Le graphique nous montre que les PMH sont les ouvrages les plus réalisés, environ 65%, ensuite viennent les Puits modernes avec 21%, les bornes fontaines avec 10% et enfin viennent les branchements privés avec 4%. Ces différents ouvrages sont répartis entre la commune, les institutions (école, centre de santé) et les privés. Comme le montre la figure suivante :



Source : Situation des PEM de chaque village du 16/10/2016

Figure 4: Réparation de tous les ouvrages d'AEP dans la commune selon son appartenance

La commune dispose de plus de PMH et moins d'AEPS/PEA que les privés. De l'inventaire des ouvrages d'approvisionnement en eau potable dans tous les villages de la commune (source INO 2016), nous avons un total de 324 forages, 114 puits modernes, tous exploitables. À cela s'ajoutent des points de distribution (au nombre de 19) d'eau potables AEPS/PEA avec 53 bornes fontaines et 21 branches privés¹. Il est à noter que dans la commune de Saponé, certains ouvrages privés sont utilisés par la population, ce qui augmente les ouvrages disponibles pour l'approvisionnement en eau potable.

¹ Notons une différence de 13 PMH et de 5 AEPS/PEA entre le nombre total de PMH et AEPS/PEA proposé par l'INO 2016 et l'inventaire fait par le TCEA. Les chiffres venant de l'inventaire sont plus élevés du fait de nouvelles PMH et AEPS/PEA réalisés surtout par les privés.

Chapitre 3 : SYNTHÈSE BIBLIOGRAPHIQUE

I- Cadre institutionnel, légal et réglementaire du secteur d'AEPA au Burkina Faso

Le secteur de l'eau a toujours fait l'objet d'une attention soutenue de la part du législateur. En témoignent le nombre et le volume important des conventions internationales, des lois et règlements concernant directement ou indirectement l'eau.

I.1. Politiques et textes en vigueur

Les bases du cadre législatif et réglementaire du secteur de l'eau ont été établies en partant du projet intitulé « Compilation, révision et élaboration des textes réglementaires relatifs à la gestion des eaux et des infrastructures hydrauliques du Burkina Faso » et de l'adoption du document intitulé « Politique et stratégie en matière d'eau », par décret n° 98-365/PRES/PM/MEE du 10 septembre 1998.

Le cadre réglementaire étant fixé, des insuffisances et des limites sur la gestion du service public de l'eau sont remarqués au fil du temps, et ont conduit au Décret n°2000-514/PRES/PM/MEE portant Réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'alimentation en Eau potable en milieu rural et semi-urbain. Il s'agit par ce décret, de garantir de manière durable le fonctionnement permanent des équipements hydrauliques d'approvisionnement en eau potable en milieux rural et semi-urbain et à développer le service de l'eau potable. La consolidation des acquis et l'évolution du droit national dans la préservation de la quantité et la qualité des eaux et le financement du secteur de l'eau ont conduit plus tard à la loi n° 002-2001/AN du 8 février 2001, portant « loi d'orientation relative à la gestion de l'eau ».

L'élaboration des textes d'orientations de la décentralisation (TOD), la démocratisation et la libéralisation de l'économie, ont fait apparaître aux côtés de l'État, les communes, qui sont des acteurs avec qui il partage dans la complémentarité et la responsabilité la gestion du service public de l'eau (Ministère de l'Environnement et de l'Eau, 2000). L'adoption de la Loi n° 055-2004/AN du 21 décembre 2004, portant Code Général des Collectivités Territoriales au Burkina-Faso, transfère ainsi les domaines de l'eau et de l'assainissement aux communes.

En plus de l'établissement du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), les textes législatifs et réglementaires ont contribué à la mise en place du Programme National pour l'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement (PN-AEPA) approuvé par le Gouvernement et ses partenaires en Janvier 2007, qui définit la stratégie de la politique

sectorielle et à l'élaboration du Plan Communal de Développement de l'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement (PCD-AEPA) qui est l'opérationnalisation du PN-AEPA, pour la réalisation des OMD dans le secteur de l'eau et de l'assainissement à l'horizon 2015. La mise en œuvre de ces programmes implique plusieurs acteurs qui doivent travailler ensemble pour l'atteinte des objectifs établis.

I.2. Acteurs du service d'eau potable : Rôles et responsabilités

Le diagnostic faisant état de la mauvaise gestion du service d'eau potable, de l'incapacité de l'État d'assurer seul toutes les missions de développement et le manque de coordination d'action des acteurs du service à contribuer à la mise en place par l'état d'une nouvelle politique de gestion des infrastructures en milieu rural et semi-urbain à travers une Réforme adoptée par le gouvernement en l'an 2000 par décret N° 2000-514/PRES/PM/MEE du 03 novembre 2000. De cette politique, les principaux acteurs de la gestion du service public de l'eau sont :

➤ L'État et ses démembrements (Ministère en charge de l'eau, DGRE, DREA, ONEA)

L'État assure les fonctions de régulation, de mise en place d'un environnement favorable à la réforme et de mise en cohérence des politiques, législations et réglementations, transfert de compétences et met en place des mesures d'accompagnement, le suivi et contrôle de la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine. Les différents services issus de ces démembrements ont pour rôle principal de faciliter l'accès à l'eau potable à la population.

➤ Les partenaires techniques et financiers

Il s'agit des bailleurs de fonds, des ONG et associations. Ils appuient et facilitent la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'eau à travers des investissements, des formations, constructions et réhabilitations d'ouvrages. Ils interviennent au niveau national, des provinces, des communes.

➤ Les collectivités territoriales

Les Communes, exerçant les compétences qui leur sont transférées par la loi N° 055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant code général des collectivités territoriales au Burkina Faso, a pour principales responsabilités : d'assurer la maîtrise d'ouvrage, de gérer les ouvrages de façon durable en s'appuyant sur un opérateur privé, d'assurer le renouvellement des équipements, de veiller au bon déroulement du service de l'eau.

➤ **L'Opérateur privé**

On y retrouve des entreprises et les organisations de la société civile. Ils interviennent beaucoup plus dans la réalisation d'ouvrage, et diverses prestations conformément aux contrats signés. Leurs interventions se font ressentir majoritairement dans les communes.

➤ **Les Usagers**

Les usagers sont les consommateurs d'eau. Ils paient le service de l'eau et assurent un usage rationnel et hygiénique de l'eau. Participent à la gestion du service d'eau.

II- Le suivi-évaluation dans le secteur de l'eau

II.1 Définition des concepts

II.1.1 Suivi – Évaluation

Bien que les termes « suivi et évaluation » tendent à être utilisés ensemble, comme s'il ne s'agissait que d'une seule et même chose, le suivi et l'évaluation sont en fait deux séries bien distinctes d'activités organisationnelles, reliées, mais non identiques (BANI, 2008).

➤ **Le suivi**

La Banque mondiale (2008) définit le suivi comme étant un processus continu de collecte et d'analyse d'informations, pour apprécier comment un projet est mis en œuvre, en comparant les résultats obtenus aux performances attendues. Le suivi consiste à collecter et à analyser systématiquement l'information pour suivre les progrès réalisés par rapport aux plans établis, et vérifier leur conformité avec les normes établies (Fédération de la Croix-Rouge et Croissant-rouge, 2012).

➤ **L'évaluation**

Selon l'Organisation de Coopération et de Développement Économique / Comité d'Aide au Développement (OCDE/CAD), l'évaluation est une appréciation systématique et objective d'un projet, d'un programme ou d'une politique, en cours ou terminé, de sa conception, de sa mise en œuvre et de ses résultats. L'évaluation vise en général à déterminer l'efficacité, l'efficacé, l'impact, la durabilité et la pertinence des objectifs du projet/programme. Elle doit fournir des informations crédibles et utiles et dégager des enseignements concrets, destinés à aider les partenaires dans leurs prises de décision (Fédération de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, 2012)

➤ **Le suivi - évaluation**

Le suivi-évaluation (SE) est un système d'information qui structure et organise la gestion des informations clefs nécessaires à une bonne gestion (CORAF, 2009). Le suivi-évaluation consiste à recueillir des données sur l'état d'avancement du projet, puis à les analyser régulièrement afin d'en tirer des conclusions en terme de pilotage du projet (Désille et al., 2011). On rencontre le suivi-évaluation d'exécution qui compare les réalisations physiques et financières effectives par rapport aux prévisions inscrites dans un plan annuel, le suivi-évaluation participatif marqué par la participation des parties prenantes locales et le renforcement de leurs capacités, et le suivi-évaluation d'impact qui portent sur la couverture des bénéficiaires (impact social) et les changements induits dans le milieu par l'activité (CORAF, 2009).

On l'associe souvent à la gestion axée sur les résultats (GAR) qui est une approche de la gestion de projets/programmes fondée sur des résultats clairement définis. Selon la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement en mars 2005: «axer la gestion sur les résultats signifie gérer et mettre en œuvre l'aide en se concentrant sur les résultats souhaités et en utilisant les données disponibles en vue d'améliorer le processus de décision»(Wone et al.). Le suivi-évaluation s'appuie notamment sur des indicateurs à renseigner tout au long du projet.

II.1.2 Indicateurs

Un indicateur peut être défini comme un « Facteur ou variable, de nature quantitatif ou qualitatif, qui constitue un moyen simple et fiable de mesurer et d'informer des changements liés à l'intervention ou d'aider à apprécier la performance d'un acteur du développement. »(BANI, 2008). De manière générale, ils sont des signes qui montrent des changements dans certaines conditions ou les résultats de l'exécution d'un projet.

Ces indicateurs sont valorisés par le biais d'outils de collecte (tableaux pour centraliser les données recueillies) et d'aide à la décision (notes de synthèse donnant une vision analytique des données recueillies). Les indicateurs seuls ne suffisent à faire du suivi-évaluation. C'est introduit dans un système constitué d'autres éléments que l'information qui en ressort est exploitable.

II.2 Mise en place d'un système de suivi et d'évaluation

Le système de suivi-évaluation (S-SE) est l'ensemble des processus de planification, de collecte et de synthèse de l'information, de réflexion et de présentation de rapports,

indiquant les moyens et compétences nécessaires pour que les résultats de suivi-évaluation apportent une contribution utile à la prise de décisions et à la capitalisation dans le cadre d'un projet (FIDA, 2000). Le service de l'eau potable quant à lui désigne l'ensemble des activités et moyens mis en place pour proposer aux populations un accès équitable à une eau de qualité, en quantité suffisante et à un tarif abordable (Charpentier et al., 2014).

❖ **Système de suivi-évaluation et acteurs**

Sa conception implique : de mettre en œuvre des procédures de suivi-évaluation qui permettent à tous les acteurs concernés de tirer régulièrement des enseignements clairs sur l'action en cours, et de mettre en place les moyens et les compétences nécessaires à la mise en œuvre du suivi-évaluation.

Plusieurs approches de méthodologies de mise en place du S-SE sont proposées et développées par différents acteurs en fonction des types d'actions à suivre et à évaluer. Nous avons des approches en dix étapes proposées par la Banque Mondiale (BM), des approches isolées du S-SE en six étapes et des approches plus simplifiées en quatre étapes. Nous présentons l'approche en six étapes (FIDA, 2000) qui est la plus utilisée et qui comporte des tâches bien précises à réaliser à chacune des phases :

Étape 1 : Définition de l'objectif et du champ d'action du système de suivi évaluation à construire ;

Étape 2 : Identification des questions relatives aux performances à mesurer, aux besoins d'information et aux indicateurs pour le suivi évaluation ;

Étape 3 : Planification du mécanisme de collecte et d'organisation de l'information sur les projets ;

Étape 4 : Planification des mécanismes et des activités nécessaires pour mettre en œuvre la réflexion critique relative aux projets ;

Étape 5 : Planification du processus de communication et d'élaboration des rapports de suivi évaluation ;

Étape 6 : Planification des moyens et compétences nécessaires pour l'application du manuel de suivi évaluation.

Ces étapes tiennent compte des réalités du contexte, le circuit des informations doit notamment être adapté aux capacités des personnes qui prennent en charge la collecte des données, puis leur analyse. L'instauration d'espaces de concertation (réunions de

programmation, suivi et bilan) et l'application de techniques de communication adaptées aux différents acteurs permettent l'appropriation du système par les acteurs.

❖ Outils et indicateurs

La grande majorité des indicateurs utilisés dans le S-SE découle des objectifs globaux du cadre logique du projet/programme qui en constitue la base. On peut classer ces indicateurs en plusieurs familles. Nous avons les indicateurs de bonne gouvernance (IBG), les indicateurs d'activité (IA) ou de réalisation, les indicateurs de résultats (IR), les indicateurs de performance (IP), les indicateurs de financement (IF), les indicateurs de satisfactions (IS) et les indicateurs d'impact (II). Ils sont identifiés à travers des fiches d'identifications, leur détermination et calcul dépendent de leur nature et des données de base dont ils découlent.

Les données sur le terrain sont collectées à parti des outils conçus à cet effet. Les outils, procédures de production et collecte de données assurent le fonctionnement du système de suivi-évaluation. (WSP and PEPAM, 2006).

III. Politique nationale en matière de suivi-évaluation

C'est partant du diagnostic national du service d'eau potable que la notion de SE a été pour la première fois relevée pour montrer le déséquilibre entre la forte capacité d'élaboration et la faible capacité de mise en œuvre d'une politique de l'eau adéquate. La faiblesse des ressources financières dont dispose les organismes chargés de mettre en place le système de suivi évaluation a été le problème majeur des aspects techniques de la gestion des ressources en eau (RAPPORT BILAN GIRE, 2011). Les politiques de développement qui ont suivi introduisent le suivi-évaluation dans les projets et programmes de développement et l'applique au niveau national, régional et communal.

III.1 Suivi-évaluation au niveau national

L'approche programme retenue par le Gouvernement pour l'atteinte des OMD dans le domaine de l'AEPA est concrétisé par le PN-AEPA. Dans sa composante "Infrastructures eau potable" en milieu rural, le PN-AEPA a comme activité la construction et la réhabilitation de superstructures, des points d'eau modernes, des réseaux d'adduction d'eau potable simplifiés, des postes d'eau autonomes et dans sa composante "Cadre Unifié d'Intervention" (CUI), il couvre de manière globale toutes les activités liées à l'eau potable et l'assainissement, hors infrastructures. Il s'agit du renforcement des capacités de gestion du secteur AEPA, renforcement des capacités de gestion du service public de l'eau, renforcement des capacités

de management et d'exécution des travaux et services, et la mise en place des instruments du PN-AEPA. (PN-AEPA 2015, 2006).

Dans son cadre institutionnel, il préconise pour la réussite de ces missions d'établir un montage institutionnel, des modes de financement appropriés, des procédures de mise en œuvre et des mécanismes de suivi-évaluation. L'objectif général du S-SE étant de mesurer périodiquement l'atteinte des résultats du PN-AEPA ainsi que la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la pérennité des actions menées. (PN-AEPA 2015, 2006).

Pour ce faire, la structure générale du S-SE reposera sur des éléments permettant d'avoir les données nécessaires pour la revue des performances et des allocations de ressources, le suivi de la mise en œuvre du PN-AEPA et le suivi de ces résultats et impacts.

➤ Collecte des données et outils

La responsabilité de la mise à jour du S-SE est partagée entre les acteurs (l'État au travers du Ministère en charge de l'eau, les communes, les populations, les ONG, le secteur privé, les bailleurs de fonds) tel que décrit dans le manuel des procédures du PN-AEPA. Ils sont impliqués à divers degrés dans la collecte des informations nécessaires pour alimenter la base de données du S-SE notamment au niveau communal et régional, en fonction des indicateurs qui auront été choisis et validés au niveau national.

➤ Les indicateurs

Comme prévu dans le manuel de procédure, les indicateurs sont mesurés à l'échelle communale, régionale et nationale. Le nombre d'indicateurs est adapté à l'état d'avancement de la mise en place du S-SE et du renforcement progressif du système de gestion des ouvrages et des capacités des acteurs. Une attention est mise sur la capacité de les recueillir, de les analyser et de les utiliser pour mesurer l'exécution du programme.

➤ Le traitement des données et circuit

Le traitement est fait au niveau de la Direction Régionale de l'Eau de l'Assainissement (DREA) et la Direction Générale de l'Eau de l'Assainissement (DGRE). La DREA réceptionne en continu, contrôle, vérifie et saisit les données issues des documents produits par les communes, les réalisateurs d'ouvrages et les acteurs externes pour renseigner les indicateurs, ensuite les transmet périodiquement un document de synthèse communal et régional à la DGRE. La DGRE quant à elle, réceptionne périodiquement, contrôle, vérifie et valide les données et indicateurs transmis par les DREA et les autres fournisseurs de données,

traite ces données et renseigne les indicateurs nationaux, produit le document de synthèse national qu'il fait validé auprès du Comité National de Pilotage (CNP) du PN-AEPA, avant de le transmettre à l'ensemble des acteurs et à l'attention du grand public (Manuel SE-T2, 2008).

➤ Disponibilité des ressources

Théoriquement, pour la mise en œuvre et le fonctionnement du S-SE du PN-AEPA, un budget est intégré dans les prévisions budgétaires des DREA et des communes. Ils doivent intégrer dans leur budget les frais directement liés au système de suivi-évaluation (formation, moyens informatiques, frais de déplacement, frais personnel, organisation des réunions, ...) afin d'assurer au maximum de continuité du dispositif. Les partenaires techniques et financiers contribuent aussi de par leur programmation budgétaire où elles interviennent et aident dans la formation au niveau régional des agents techniques dans la collecte et traitement des données.

Développé à l'échelle nationale, Le S-SE doit ainsi servir à cadrer l'exécution du PN-AEPA en permettant d'évaluer et de mettre à jour rapidement sa programmation. Il s'agit alors de mettre en place un mécanisme qui permette en quelques mois (au cours du premier trimestre de chaque année) de faire le bilan des réalisations, de calculer les indicateurs qui auront été choisis et de reprogrammer les investissements pour les prochaines années (Manuel SE-T1, 2007).

III.2 Suivi-évaluation au niveau communal

Dans le cadre de la planification du PN-AEPA et d'atteinte de ces objectifs au niveau communal, les communes devront disposer d'un PCD-AEPA. Cet outil de planification permet aux communes de renforcer leur capacité de gestion du secteur AEPA et entré en droite lignes dans l'exercice des compétences dévolues par la loi en matière d'eau potable et d'assainissement. Les PCD-AEPA s'inscrit dans la mise en œuvre des activités du « Cadre Unifié d'Intervention » (CUI) dont la démarche s'appuie sur le guide méthodologique de planification en AEPA de janvier 2008. L'élaboration du PCD-AEPA par chaque commune obéit à une volonté de construction d'une vision concertée et négociée du développement communal dans les secteurs de l'eau potable et l'assainissement. Ainsi, toutes les interventions dans le cadre de l'eau et l'assainissement des différents acteurs locaux comme extérieurs (ONG, Projet, Services étatiques, Coopération décentralisée...) doivent s'inscrire dans les objectifs et les orientations PCD-AEPA. C'est le cadre de référence de toutes les interventions au niveau communal.

L'objectif du suivi-évaluation communal, tel que pensé dans le PN-AEPA, est de mesurer périodiquement les performances du service public d'eau potable et d'utiliser ces informations pour améliorer les décisions des autorités publiques et opérateurs en vue de l'amélioration du service. Conformément au cadre conceptuel du suivi évaluation du PN-AEPA, le suivi évaluation communal s'intéresse à l'atteinte des résultats du PCD-AEPA ainsi que la pérennité des actions menées (AGOGNON et al. 2016). Dans la stratégie de mise en œuvre du S-SE du PCD-AEPA, il diffère de celui du PN-AEPA que sur quelques points.

La collecte des informations de base tel que le recensement de nouveaux investissements, la fonctionnalité des infrastructures, etc. nécessaire au renseignement des indicateurs de suivi au niveau local est fait avec l'appui des structures déconcentrées, la commune analysera ces données en vue de trouver des solutions en cas d'écarts ou de défaillance d'un système mis en place.

Les indicateurs de suivi-évaluation de la mise en œuvre du PCD-AEPA au niveau de la commune doivent être en cohérence avec ceux retenus au niveau national et suivre l'effectivité de la mise en place du Cadre Unifié d'Intervention. Un comité, élargi aux services techniques déconcentrés dans la commune, est chargé du suivi des indicateurs. Les outils de suivi sont essentiellement les rapports des intervenants du secteur et de projets issus de l'opérationnalisation du programme, notamment le SIG-OMD et le SNIE mis en place par la DGRE et mis à jour par la DREA.

Les acteurs du S-SE du PCD-AEPA sont le Conseil Municipal (CM) qui suit et évalue l'exécution des activités, l'exploitation des ouvrages, l'application des normes et règlements et collecte les informations de base nécessaires au renseignement des indicateurs locaux, sur la base des outils du manuel de SE, les Associations des Usagers de l'Eau (AUE) qui suivent l'état des cotisations et/ou contributions, l'état des ouvrages, le service de l'eau, et les usagers qui suivent et évaluent le service de l'eau et fournissent les informations. Notons que dans le cadre de la mise en place du PCD AEPA, un service communal eau et assainissement (dont le nombre d'agent dépend de la capacité financière de la commune) est établi pour appuyer la commune da sa tache de maître d'ouvrage en matière d'eau. C'est ce service qui est chargé de collecter et traiter les données. Ce tableau ci-dessous représente le système de suivi-évaluation qui doit être pratiqué au niveau communal, régional et national.

Tableau I: Suivi-évaluation défini dans les programmes

ETUDE DE LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE SUIVI-EVALUATION DU SERVICE D'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL : CAS DE LA COMMUNE DE SAPONE AU BURKINA FASO.

Niveau d'intervention	Acteurs	Informations collectées	Indicateurs	Outils	Rapports	Destinataires
Communal	<ul style="list-style-type: none"> -Point focal eau -TCEA (lorsqu'il existe) - Mairie - AUE - Usagers - Partenaire technique 	<ul style="list-style-type: none"> - Recensement de nouveaux investissements, - Fonctionnalité des infrastructures - Accès aux infrastructures 	<ul style="list-style-type: none"> - Le taux de réalisation /réhabilitation d'ouvrage, - Le taux d'ouvrage fonctionnel, - Le taux d'accès à l'eau potable. 	<ul style="list-style-type: none"> - Fiches de collecte ouvrage pour la DREA 	<ul style="list-style-type: none"> - Bilan de réalisation - Programmation de l'année n+1 	DREA
Régional	<ul style="list-style-type: none"> - DREA - Comité Régional de Pilotage (CRP) - Les mairies de la région - Partenaires techniques et financiers - Directions régionaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Informations statistiques - Mise en œuvre des activités de suivi-évaluation du programme - Niveau d'exécution du budget annuel - Inventaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de communes ayant bénéficié des formations en relation avec la maîtrise d'ouvrage - Nombre de rapports sur la qualité de la ressource en eau 	<ul style="list-style-type: none"> - Fiches synthèses PN-AEPA 	<ul style="list-style-type: none"> - Bilan régional annuel des réalisations - Programmation régional de l'année n+1 - Rapport sectoriel - Rapport de formation 	DGRE ²

²Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE) est maintenant appelé Direction Générale de l'Eau Potable (DGEP)

ETUDE DE LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE SUIVI-EVALUATION DU SERVICE D'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL : CAS DE LA COMMUNE DE SAPONE AU BURKINA FASO.

	concernée	communal des Ouvrages Hydrauliques				
National	<ul style="list-style-type: none"> - DGRE - SPONG³ (représentant des partenaires techniques et financiers - Direction technique des ministères concernés par l'eau - Comité National de Pilotage (CNP) 	<ul style="list-style-type: none"> - L'avancement général du programme - Etat de mise en œuvre du suivi-évaluation du volet rural du PN-AEPA 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de rapports sur le suivi de la ressource en eau et de son exploitation - Nombre de structures privées et ONG ayant bénéficié des mesures de renforcement de capacité - Nombre de services centraux et déconcentrés ayant bénéficié des mesures de 	<ul style="list-style-type: none"> - INO - L'inventaire national des ouvrages - Système National d'Information sur l'Eau - Système d'Information Géographique (SIG), - L'Institut National des Statistiques et de la Démographie (INSD), 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport bilan grand public PN-AEPA - Un rapport sectoriel de Programmation national de l'année n+1 - Rapports d'activités - Rapport financier - Rapport d'évaluation - Contrat de passation des marchés - Bordereau de réception - PV de réception des ouvrages 	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère - Citoyen

³ SPONG = Secrétariat Permanent des ONG

ETUDE DE LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE SUIVI-EVALUATION DU SERVICE D'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL : CAS DE LA COMMUNE DE SAPONE AU BURKINA FASO.

			renforcement de capacité	<ul style="list-style-type: none"> - Le recensement de la population, - L'enquête nationale sur les conditions de vie, - L'Enquête Démographique et de Santé, - L'Observatoire de l'Emploi et de la Formation (OEF), 		
--	--	--	--------------------------	--	--	--

III.3 Suivi-évaluation du service d'eau potable

Un cadre de suivi-évaluation est prévu dans la politique nationale. Mais la complexité de sa mise en œuvre n'est pas adaptée au niveau de compétence disponible à l'échelle communale et tel que défini dans les projets et programmes, elle ne couvre pas les besoins de la commune en matière de mesure des performances du service d'eau potable. Les responsables communaux ne disposent pas de mécanisme local de suivi des performances du service public d'eau potable dont elles assument la maîtrise d'ouvrage. En conséquence, le secteur de l'approvisionnement en eau potable se retrouve sans suivi ; les AUE qui constituent le cœur du dispositif ne disposent pas des capacités nécessaires pour jouer leurs rôles et légitimer leur existence au niveau national. Après six années de mise en œuvre, le dispositif de gestion des services d'eau potable s'est effondré, en raison des capacités insuffisantes de l'ensemble des acteurs et d'une absence de suivi (AGOGNON et al. 2016). Le S-SE du PN-AEPA et du PCD-AEPA qui se limite à une mesure annuelle de la fonctionnalité des systèmes ne tient pas compte de la fonctionnalité de sa gestion et de la pérennité des ouvrages. Donc du service d'eau potable dans son intégralité. Tel est la limite, voir l'insuffisance du S-SE prévu par les programmes établis.

Après réflexion sur le sujet, analyse des contours et des modalités de financement, les partenaires techniques et financiers (notamment les ONG), dans leurs appuis des communes, ont entrepris d'expérimenter la mise en œuvre d'un système de suivi-évaluation du service d'eau potable comme piste de solution. Le S-SE du service d'eau potable a été expérimenté dans la commune de Zorgho par l'ONG Eau Vive et dans deux communes du sahel, Aribinda et Gorgadji, par le Centre International pour l'eau et l'assainissement (IRC) Burkina. Les S-SE dépendent fortement de la nature des communes.

III.3.1 Cas des communes de Aribinda et Gorgadji

Les communes d'Aribinda et Gorgadji sont des communes rurales, ayant essentiellement comme ouvrage des PMH et AEPS/PEA géré par les AUE et opérateurs privés (par contrat d'affermage). Le dispositif proposé est constitué des AUE et CCEA pour la collecte des données et du technicien communal pour l'analyse des données. Dans le cadre de la mise en œuvre du S-SE, l'assistance technique de IRC Burkina s'est traduit par l'appui à l'organisation de l'atelier de validation des indicateurs, à la conception des outils de collecte, à la mise en place d'une base de données, au traitement et analyse des données, à la production du rapport, et à l'appui financier pour toutes ces opérations (IRC, 2015). Les indicateurs ont été conçu conformément au cadre conceptuel de suivi évaluation du PN AEPA

(indicateurs de bonne gouvernance, d'activités, de résultats, de performance technique, et de performance financière) pour suivre la conformité des communes à la réforme et établir le bilan annuel de la gestion des services publics d'eau potable et le fonctionnement des ouvrages. La collecte de données est essentiellement faite par des enquêtes et des rencontres avec les acteurs clés à travers des outils élaborés, tels que la fiche mensuelle de collecte de données sur les pannes, la fiche de la rencontre trimestrielle entre le BE et les gestionnaires, la fiche de l'assemblée générale entre AUE et population et le facturier du maintenancier (artisan-réparateur). Les données disponibles sont collectées par les membres CCEA, le technicien communal et les maintenanciers et la validation et traitement est faite par l'Assistant Technique (qui est un agent de IRC) avec la participation du technicien communal. Après traitement les résultats sont analysés pour produire le rapport des performances des services publics AEP de la commune.

III.3.2 Cas de la Commune de Zorgho

La commune de Zorgho quant à elle, est une commune urbaine ayant essentiellement comme ouvrage des PMH que gèrent les AUE et un réseau d'adduction d'eau potable (AEP) dont l'exploitation est assurée par l'Office Nationale de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) à travers un contrat d'affermage (Eau Vive and F3E, 2013). Partenaire technique de la commune, l'appui d'Eau Vive s'est concrétisé dans la conception et de la mise en œuvre du système de suivi-évaluation du service de l'eau et l'analyse des données. Le dispositif proposé est piloté par un groupe composé de représentant de tous les acteurs impliqués dans la gestion du service d'eau (AUE, ONEA, CCEA, élus, maintenanciers, Mairie, SCEA, DREA). Les indicateurs validés par le Commission Communale servent à suivre la gestion du service d'eau, la qualité et quantité de l'eau, la fonctionnalité des ouvrages, la satisfaction des usagers et la conformité de la commune à la réforme. Les informations utiles au suivi-évaluation sont obtenues à partir des enquêtes de terrain, des entretiens avec des acteurs, des vérifications de documents existant, et des analyses physico-chimiques à travers des outils conçus à cet effet. Le traitement des données est effectué par le technicien communal eau et assainissement sous la supervision d'un agent d'Eau Vive, avec une base de données montée par un programmeur. Une synthèse des informations analysées, ainsi que les débats et propositions faites par le CCEA sont restitués au Conseil municipal pour exploitation. Un Bilan du DSE (contenant les résultats du suivi-évaluation) est restitué aux AUE.

Les résultats obtenus montrent qu'il est possible de suivre efficacement les services d'eau en s'appuyant sur les compétences communales qui, avec un appui adapté, seraient en

mesure de mener à bien une telle activité capitale pour la pérennité du service. L'analyse des deux systèmes de suivi-évaluation montre quelques lacunes, surtout dans la prise en main du dispositif par la commune. On note une difficulté aux niveaux de la compétence du technicien communal à conduire de telle opération, sur l'élaboration de la base de données qui, tel que conçu est difficilement utilisable par les agents communaux et le choix des collaborateurs pour la collecte des données. Le coût de fonctionnement du dispositif et du suivi des indicateurs est très élevé pour que la commune l'intègre dans son budget, ce qui la rend très dépendante des partenaires. Tous ceux-ci mettent en mal l'atteinte de l'objectif qui est de permettre à la commune de s'autogérer et relance la recherche d'un système de suivi-évaluation qu'on pourrait adapter et utiliser dans toutes les communes.

Chapitre 4 : MATÉRIELS ET MÉTHODES

Pour la réalisation de cette étude, la démarche méthodologique entreprise repartit en plusieurs phases est la suivante :

I- Phase préliminaire

Notre démarche a consisté en ces débuts à s'approprier du projet SapEAUné pour la maîtrise du contexte de notre étude et l'élaboration du terme de référence. Ensuite, il a s'agit de faire des recherches documentaires sur les mots clés de notre thème, la politique nationale de l'eau, la réforme du système de gestion des PMH en milieu rural, la maîtrise d'ouvrage communale, le PN-AEPA, le PCD-AEPA des communes et notamment celle de Saponé pour l'élaboration du cadre logique et le protocole de recherche. L'analyse des contenus des documents a aussi permis d'identifier les acteurs du service d'eau potable dans la commune de Saponé et de mieux cerner le concept de suivi-évaluation. Notre approche a consisté, en plus des recherches documentaires, à élaborer des guides d'entretiens et faire des analyses des données collectées pour l'atteinte des objectifs spécifiques.

II- Méthodologie du diagnostic du système actuel de suivi-évaluation

Établir le diagnostic du système actuel de suivi-évaluation consiste à faire l'état de lieux du service d'eau potable, une identification des acteurs, un échantillonnage pour faciliter le travail sur le terrain et compléter par une analyse des données relative à la pratique du suivi-évaluation dans la commune.

II.1. Identification des acteurs

Les recherches documentaires sur la commune de Saponé, à travers le projet SapEAUné et le PCD AEPA de Saponé, nous ont permis de comprendre comment est constitué le service d'eau potable et de faire l'inventaire des acteurs. Dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage communal (MOC), la commune de Saponé travaille avec des structures décentralisées pour la gestion du service d'eau potable. Les acteurs identifiés du service d'eau potable dans la commune sont le Maire, le secrétaire général, les adjoints du maire, les partenaires techniques, le Conseil Municipal, le Service Communal Eau et Assainissement de la commune (SCEA), le Commission Communale Eau et Assainissement (CCEA), l'exploitant AEPS, l'Association des Usagers de l'Eau (AUE), les gestionnaires, les maintenanciers et les conseils villageois développement (CVD). Cet inventaire contribue à

évaluer les services publics d'eau potable en termes de conformité à la réforme et de qualité du service offert aux usagers tout en permettant des enquêtes et entretiens. Pierre angulaire de tout diagnostic.

II.2. Élaboration questionnaires

Les fiches d'entretiens administrées à ces acteurs ont pour objectif de déterminer le rôle qu'ils jouent, avoir leurs avis sur le service d'eau et leurs niveaux d'implications dans la gestion du service d'eau potable. Dans chaque fiche, nous avons deux volets. Le premier volet concerne l'organisation et le fonctionnement et le deuxième volet de cette fiche s'intéresse au système actuel de suivi-évaluation. Concrètement chaque fiche aborde entre autres les thèmes suivants : rôles et attributions dans la commune, le dispositif de prise de décision sur les questions d'eau potable, la gestion du service d'eau potable dans la commune, relation entre acteurs, appréciation du système de suivi-évaluation du service d'eau potable et de la gestion actuel, et l'existence d'un changement apporté par le service d'eau potable dans la commune. Selon les acteurs des thèmes en ont été ajoutés par rapport à leur fonction, et les informations recherchées.

S'agissant de structures telles que le CVD, le CCEA et le conseil municipal, un accent a été mis sur leur composition, les moyens qu'ils disposent pour accomplir leurs tâches, l'organisation de la gestion des ouvrages et le rôle joué dans le système de suivi-évaluation actuel (Annexe A). Ce qui nous permettra d'apprécier leurs connaissances et implications.

La fiche d'entretien des maintenanciers, aborde en plus des questions sur la nature des pannes, le paiement de leurs interventions et les délais de réparation. Les réponses produites permettront de renseigner les informations relatives aux interventions sur les ouvrages hydrauliques et leurs contributions dans le suivi-évaluation. L'analyse des fiches d'entretiens du maintenancier, le gestionnaire, L'exploitant AEPS, et l'AUE permettra d'évaluer le circuit financier.

L'enquête du technicien communal apportera un supplément d'information sur la gestion globale du service d'eau et recoupera les informations reçu des autres acteurs. La disponibilité des moyens humains et matériels pour le fonctionnement du service d'eau potable et le système de suivi-évaluation, les difficultés et pistes d'amélioration du suivi-évaluation sont des thèmes en ajout dans la fiche d'enquête qui permettrons d'établir la façon dont est pratiqué le suivi-évaluation dans la commune et effectué un diagnostic (Annexe C).

Les fiches administrées aux AUE, gestionnaires, CVD donneront des informations sur leur fonctionnement et leurs interactions. Un accent est mis sur la gestion financière (Cotisation des usagers et la fréquence, la redevance versée à la commune, les réparations des pannes, la rémunération des gestionnaires de PMH), le suivi et la coordination des activités menées. Cela permet compléter les informations relatives au circuit financier.

Les réponses données à travers ces thèmes permettront de faire ressortir véritablement comment est effectué la gestion du service d'eau dans la commune et comment est assuré la qualité et la pérennité du service d'eau potable. Des acteurs identifiés, un choix doit se faire sur le nombre de personne à administrer par les différentes fiches d'entretiens.

II.3. Échantillonnage

L'objectif est d'administrer les fiches d'entretiens à tous les acteurs identifiés du service d'eau potable que sont le Maire, le secrétaire général, les adjoints du maire (03), les ONG ADRA et Eau Vive, les membres du Conseil Municipal (68), le SCEA (un agent), le CCEA (22 membres), l'exploitant AEPS (01), les AUE (40 soit 1/village), les gestionnaires (197 dans toute la commune), les maintenanciers (03) et les CVD (12 membres/village). Sont comptés environ 338 personnes à administrer. Mais certains paramètres nous contraignent à revoir ce nombre.

Notamment la situation politique de la commune. Après la gestion de la commune par délégation spéciale suite à la dissolution du conseil municipal, des élections ont été organisées pour confier la commune à des élus et notre étude coïncidait avec la prise de fonction de ces nouveaux élus (n'ont pas encore connaissance des gestions effectives du service d'eau potable). De ce fait, les conseillers municipaux ont tous été écartés de même que 02 des adjoints. Le seul adjoint retenu a été l'adjoint au maire de l'ancien maire et a fait partie de la délégation spéciale. Il a ainsi une bonne connaissance de la gestion du service d'eau potable dans la commune.

Du fait de la particularité de la commune de Saponé et de la composition des groupes, on retrouve une même personne dans différents groupes (exemple : Un membre CCEA peut-être membre CVD ou ancien membre CM). Cette caractéristique concerne beaucoup plus le CCEA. Le nombre de personnes à administrer se trouve ainsi réduit.

II.4. Travaux terrain et Analyse des données

Du fait de la disponibilité de certains acteurs, les entretiens se sont faits avec le maire, le secrétaire général de la mairie, les anciens membres du conseil municipal (03), les membres

du CCEA (10), le TCEA, l'exploitant AEPS, et les maintenanciers (03). Au total 20 entretiens ont été fait et se sont déroulés individuellement dans les locaux de la Mairie et sur leurs lieux d'activités.

Pour une meilleure efficacité, vu le grand nombre de gestionnaires et la difficulté de réunir tous les membres CVD, nous avons joints les rencontres de ceux-ci avec celles des AUE. Dans chaque village, des entretiens semi-structurés en focus groupes ont été effectués et les groupes présents sont constitués du CVD, gestionnaires et AUE. Au total, 36 villages (36 focus groupes) sur les 40 ont pu être administrés malgré que les enquêtes se soient fait en période hivernal. Le tableau ci-dessous fait un récapitulatif des acteurs administrés, leur importance et la méthode d'enquête adopté.

Tableau II : Répartition des méthodes d'enquêtes par acteurs administrés

Acteurs	Importance	Méthode d'enquête
Maire ; Secrétaire général ; Adjoint Maire ; Conseil municipal	Informe sur les dispositions de la mairie à prendre en charge le système de SE.	Individuel
TCEA	Agent du SCEA	Individuel
CCEA	Intervenant dans la gestion service d'eau	Individuel
AUE	Responsable des PMH	Focus groupe
CVD	Contact avec les usagers, AUE	Focus groupe
Maintenancier	Répare / entretien PMH	Individuel
Gestionnaires	Gestion PMH	Focus groupe
Exploitant AEPS	Gestion AEPS	Individuel
ONG	Partenaire technique	Individuel

Sur le terrain, les observations sur l'état des pompes rencontrées, du comportement des usagers autour des points d'eau, et la façon de pomper, nous a permis d'apprécier la qualité des réponses obtenues à partir des entretiens. L'analyse des réponses des différents entretiens permettra de faire un diagnostic notamment sur la situation du service d'eau potable et une vérification de l'existence et des atteintes des objectifs du système actuel du suivi-évaluation qui est d'assurer la pérennité du service.

III- Méthodologie du choix des indicateurs

Le choix des indicateurs s'est effectué sur la base du diagnostic fait du système de suivi-évaluation service d'eau potable et des recherches documentaires sur le suivi-évaluation.

III.1. Traitement de données enquête / diagnostic

Les thèmes tels que les moyens utilisés pour avoir les informations sur la performance du service d'eau, l'existence d'outils et de canevas de rapport, la production fiche d'analyse des activités, les questions sur le type de rapport à fournir, les indicateurs de performances du service d'eau potable, les paramètres/critères d'appréciation de la qualité de l'eau et les questions liées à la satisfaction des usagers, abordés dans les fiches d'entretiens administrées aux TCEA, CCEA, maintenanciers, et AUE permettent d'établir les besoins d'informations de la commune et faire ressortir les indicateurs utilisées pour apprécier la performance du service d'eau potable.

L'analyse de ces indicateurs, complétés par du diagnostic effectué et des indicateurs issus des documents tels que le manuel de suivi-évaluation du PN-AEPA, et le manuel de formation de formation des plans de développement communaux du Bénin nous a conduit à faire le choix d'indicateurs qui seront nécessaires pour assurer la pérennité du service d'eau potable.

III.2. Critère de choix des indicateurs

Dans un souci d'efficacité, un certain nombre de critère doit être défini pour faire un choix raisonné d'indicateurs. Comme facteurs, nous avons : contraintes techniques (compréhension des indicateurs et outils élaboré), la capacité des acteurs de suivre les indicateurs et les traités, la nécessité de mise en place du système qui nous oriente sur certains nombres d'indicateurs, la disponibilité des acteurs qui ont déjà une occupation, les contraintes financières, les activités à mener, et respect des règles de l'art.

Afin de renseigner les indicateurs choisis, il est nécessaire d'identifier les sources d'informations et élaborer des outils de collecte pour renseigner ces indicateurs et concevoir une base de données (à partir du logiciel EXCEL et ACCESS) qui facilitera le traitement et l'analyse. Ces logiciels nous permettrons de concentrer les données en seul endroit et ainsi permettre une meilleure exploitation de ces données.

IV- Méthodologie pour la mise en place du système de de suivi-évaluation du service d'eau potable

La démarche entreprise pour mettre en place un système de suivi-évaluation est la suivante : une analyse du système actuel de suivi-évaluation que complètent les recherches documentaires sur la question.

➤ Traitement de données

Les thèmes tels que l'appréciation du système de suivi-évaluation du service du service d'eau potable, la disponibilité des moyens humains et matériels pour le fonctionnement et les difficultés et pistes d'amélioration du suivi évaluation abordés dans les fiches d'entretien du CCEA, TCEA, le Maire permettront de dégager le rôle que peut jouer les acteurs dans le dispositif, déterminer qui pourra piloter le dispositif, et quel sont les charges que peuvent assurer la mairie pour le fonctionnement d'un tel dispositif. L'analyse SWOT nous permettra de faire ressortir les forces, faiblesses, menaces et opportunité du service d'eau potable.

➤ Proposition dispositif

L'étude sur les S-SE déjà expérimenté dans des communes permettra de ressortir les particularités et les insuffisances de ces systèmes. Ces éléments, compléter par l'analyse SWOT et la particularité de la commune contribueront à proposer un système de suivi-évaluation fonctionnel.

Chapitre 5 : RÉSULTATS ET DISCUSSIONS

I- Diagnostic du système de suivi-évaluation du service d'eau potable

Dans le cadre du transfert des compétences, les communes ont la responsabilité de faire l'état des lieux de ce qui existe sur son territoire, l'estimation des besoins et de planifier les activités et les ouvrages à réaliser (Charpentier et al., 2011). Elle a ensuite pour mission de s'assurer de la qualité et la pérennité du service d'eau potable offert aux habitants de la commune en mettant en place un système de suivi-évaluation. L'amélioration du système en place passe par un diagnostic approfondi du service d'eau potable.

Le diagnostic consiste à la collecte d'informations à partir de fiches d'entretien et une analyse en vue d'établir une situation de base pour connaître l'existant, les performances et les obstacles. Le diagnostic porte notamment sur la situation du service d'eau potable et vérification des atteintes des objectifs du système actuel qui est d'assurer la pérennité du service. Il s'agira de faire un inventaire institutionnel (identifications des acteurs et leurs responsabilités), un état des ouvrages (fonctionnalité, caractéristiques des pannes), un inventaire organisationnel et la situation du suivi-évaluation actuel. Ces inventaires permettent d'avoir une connaissance du service public d'eau potable.

I.1. Situation du service d'eau potable dans la commune de Saponé

❖ Fonctionnalité des ouvrages

De l'inventaire fait des ouvrages d'AEP, tous ne sont pas fonctionnels. Certains sont en pannes ou abandonnés. Abandonnés soient à cause du manque d'eau, du mauvais état de la pompe, de la mauvaise qualité de l'eau (turbidité, mauvaise odeur) et du coût de réparation/réhabilitation trop élevé pour la population. Le tableau suivant, qui présentent les tranches d'âges des ouvrages, justifie en parti cet abandon. Environ 18% de PMH ont plus de 30 ans et 29% de PMH ont entre 15 et 30 ans, elles sont susceptibles d'être en arrêt de fonctionnement et conduire à un abandon. Nous remarquons que les AEPS/PEA sont très jeune, environ 74% de AEPS/PEA ont moins de 14 ans.

Tableau III : Age des ouvrages en 2016

Tranche d'âge	PMH		AEPS/PEA	
	Nombre	Pourcentage (%)	Nombre	Pourcentage (%)
≤14 ans	154	47.98	14	73.68
15ans ≤ âge ≤ 30ans	94	29.28	3	15.79
≥30 ans	56	17.45	0	0
Age inconnu	17	05.29	2	10.53
Total	321	100	19	100

Source : PCD AEPA 2012 et INO 2016

Les pannes des PMH sont principalement dues à l'utilisation de pièces des pompes de mauvaise qualité, la vétusté de certaines, leur surexploitation et une mauvaise utilisation par les usagers. Vu la jeunesse des AEPS/PEA, on ne rencontre pas souvent de panne.

❖ Accès aux ouvrages et à l'eau potable

L'appréciation de l'accès aux ouvrages et à l'eau potable est faite en utilisant les chiffres donnés par l'INO. En 2016, le taux d'accès à l'eau potable de la commune de Saponé est de 94,6%. On pourrait dire que qu'il est très bien et que la commune ne s'ouvre pas d'un problème d'accès aux ouvrages. Pourtant en regardant de plus près les taux présentés par l'INO 2016 dans les villages, on s'en rend compte qu'il varie de 56.8% à 100%. Ce qui qui montre clairement une inégale répartition des points d'eau. Notons que 17 villages sur 38 ont un taux d'accès de 100%. Le taux d'accès obtenu n'est pas assez représentatif de l'accessibilité à l'eau dans la commune pour être exploiter et organiser la gestion des équipements. On pourra toujours améliorer le taux d'accès aux équipements mais rien n'indique que cela améliorera le taux d'accès au service. Pour apprécier convenablement l'accès aux ouvrages et à l'eau par la population, il serait judicieux de prendre en compte la qualité de l'eau, la distance moyenne parcourue, le temps d'attente au point d'eau (accessibilité), la fonctionnalité des ouvrages, la consommation spécifique, des données qui ne sont pas disponibles pour chaque usager dans chaque village.

I.2 Système de gestion du service d'eau potable dans la commune de Saponé

La gestion service d'eau potable de la commune de Saponé est assurée par plusieurs structures et acteurs qui interagissent pour un fonctionnement permanent et durable des ouvrages d'AEP dans différent mode de gestion.

I.2.1 Typologie du Mode de gestion

Le mode de gestion du service d'eau potable est directement lié aux types d'ouvrages que l'on rencontre dans la commune. Ce qui implique des acteurs différents et une coordination de ces acteurs et l'harmonisation du prix de l'eau à l'échelle du territoire communal. Dans la commune, trois modes de gestions ont été identifié.

➤ La gestion communautaire

Vu le grand nombre de PMH communautaires (Figure 4), la gestion communautaire mobilise beaucoup d'acteurs et préconise la gestion des PMH par la population des villages. Les usagers délèguent cette responsabilité à l'AUE qui doit être identifiée par la mairie à travers un récépissé. La figure ci-dessous présente les acteurs et les différentes relations entre eux. Les relations entre l'AUE et les gestionnaires quand elles ne sont pas bien définies, une source de tension. Dans les villages⁴ tels que Tanghin et Kongtenga de la zone de Kounda, les gestionnaires bafouent l'autorité de l'AUE en ne leur remettant pas l'argent des cotisations. Ils handicapent ainsi le circuit. C'est dans ces situations que l'appui /conseil apporté par le TCEA et le CCEA a toute son importance.

⁴ La situation les villages cités dans le document a été recueillie en octobre 2016. L'Etat de lieux fait des villages peut avoir changé au moment du dépôt de ce mémoire.

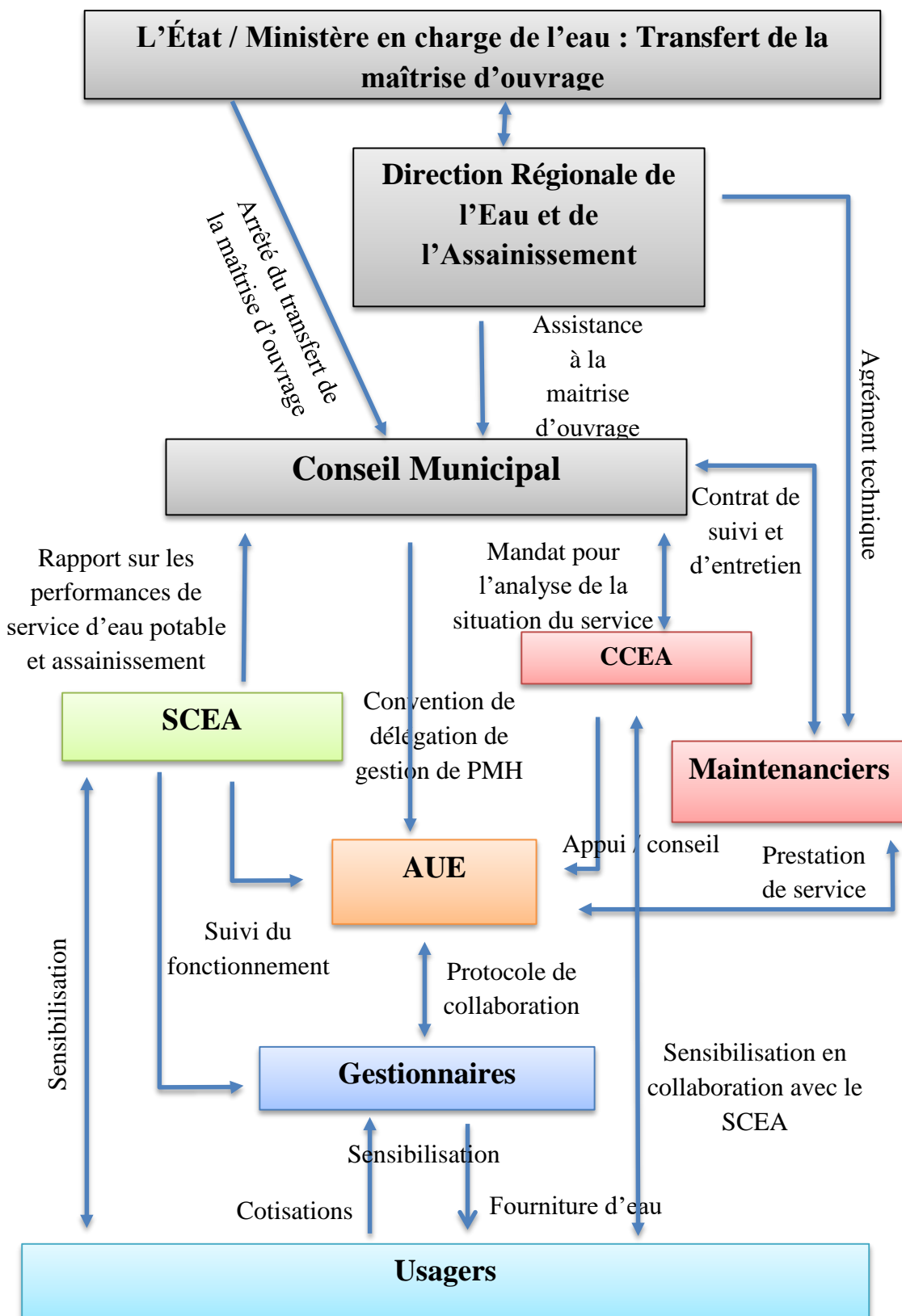


Figure 5: Schéma organisationnel dans la gestion communautaire à Saponé

➤ **La gestion institutionnelle**

Il s'agit ici de la gestion des PMH effectuée par les institutions : les écoles et les centres de santé (CSPS). Ce type de gestion implique au niveau des écoles, les Associations des Parents d'Élèves (APE) et au niveau des centres de santé, les Comités de Gestion (COGES). On retrouve dans la commune des PMH réalisées pour des institutions, mais confiées à l'AUE pour gestion, il s'agit là d'une gestion communautaire. L'organisation de la gestion institutionnelle est présentée sur la figure suivante.

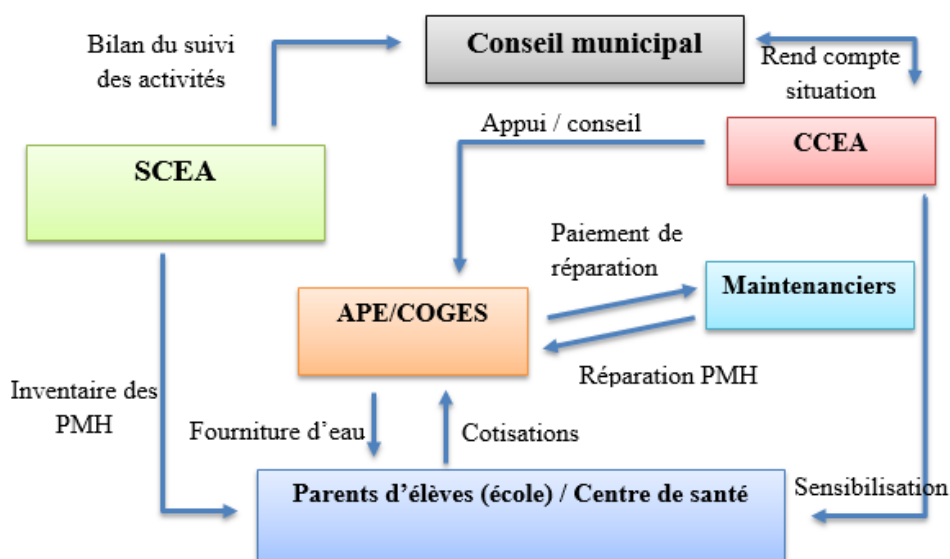


Figure 6: Schéma organisationnel de la gestion institutionnelle dans la commune de Saponé

➤ **La gestion privée**

Cette gestion concerne les PMH réalisées par un particulier à proximité de son habitation ou sur un site bien donné. Ici, le propriétaire de la PMH en est le responsable et est chargé de leurs réparations ainsi que de leur entretien (même si certains propriétaires autorisent la population à utiliser leur PMH⁵). De fait, le coût des réparations et d'entretiens sont à sa charge. On retrouve des PMH réalisées par des particuliers, mais confiées à l'AUE pour gestion, il s'agit là d'une gestion communautaire. Les plusieurs acteurs sont impliqués dans la gestion privée des PMH, comme le présente la figure suivante.

⁵ La vente de l'eau par les particuliers (propriétaire PMH et AEPS/PEA) ne doit pas être à un prix supérieur à celui fixé par la mairie.

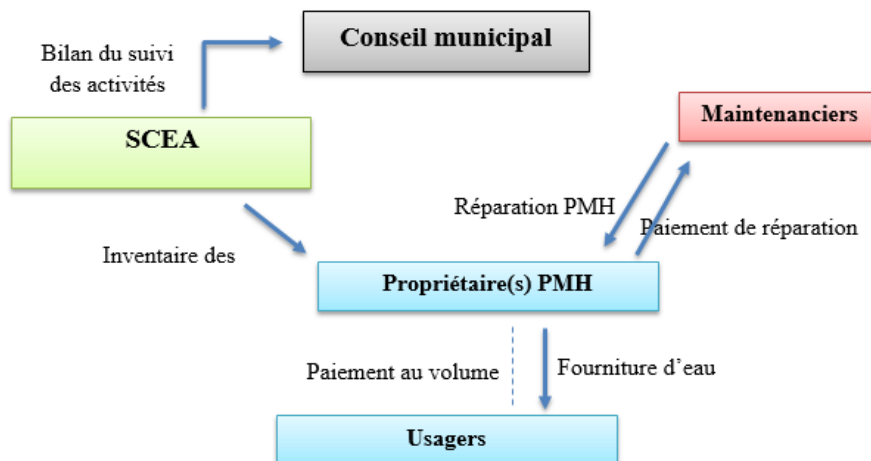


Figure 7: Schéma organisationnel de la gestion privée dans la commune de Saponé

S'agissant des AEPS/PEA réalisées par la commune, une délégation de la gestion est faite à un opérateur privé compétent recruté par la commune sur la base d'une offre de service, à travers un contrat d'affermage ou un contrat d'exploitation. Dans le cas de la commune Saponé, il s'agit de l'opérateur SAWES (Village de Karkuidighin) à qui a été confiée la gestion des AEPS/PEA par un contrat d'affermage (l'opérateur est responsable de l'opérationnalisation et de la maintenance des équipements). L'opérateur entre ainsi dans le système de gestion du service d'eau comme le présente la figure ci-dessous. Notons que la gestion des PMH qui se trouvent dans la zone de travail des opérateurs est confiée aux AUE en commun accord avec ceux-ci. La gestion des AEPS/PEA réalisée par des privés revient à chaque propriétaire, même si ces ouvrages desservent la population habitant à proximité.

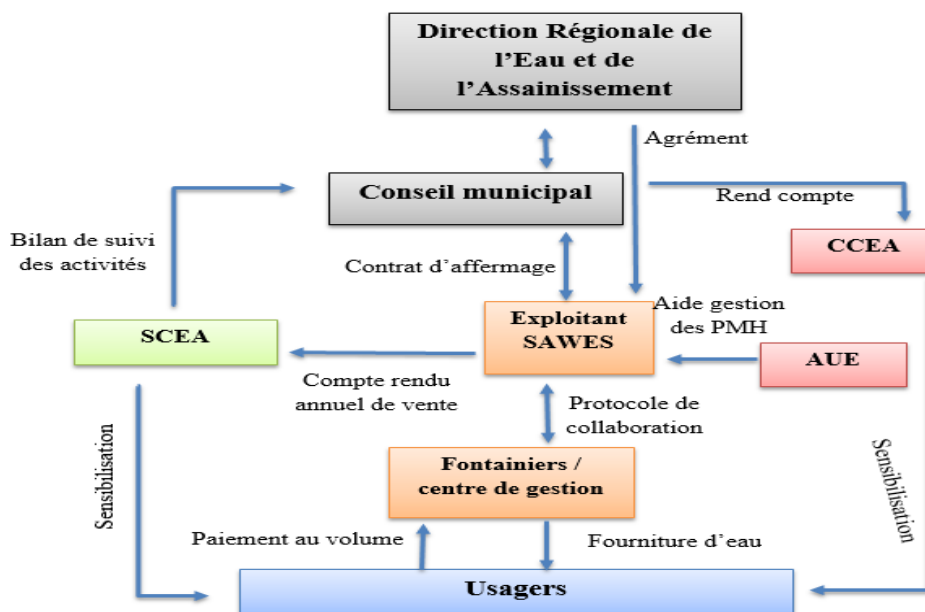


Figure 8: Schéma organisationnel de la gestion des AEPS/PEA dans la commune de Saponé

I.2.2 Rôle et fonctionnement des acteurs

Comme acteurs du service d'eau potable dans la commune, nous avons : la Mairie qui est accompagné dans ces tâches par des partenaires techniques (ONG telles que ADRA, Eau Vive), le Service Communal Eau et Assainissement (SCEA), le Commission Communale Eau et Assainissement (CCEA), l'opérateur privé SAWES, les maintenanciers, et les Associations des Usagers de l'Eau (AUE) qui travaillent en étroite collaboration avec les gestionnaires (Annexe D). Notons l'existence du Comité Villageois de Développement (CVD) qui n'est pas impliqué dans la gestion du service d'eau mais est un organe consultatif qui appuie et conseille ponctuellement l'AUE et les gestionnaires dans leurs tâches en cas de besoin. On les retrouve dans chaque village, et est constitué de 12 membres. Ces différents acteurs ont des rôles déjà défini et travaille tant bien que mal ensemble pour assurer le service d'eau potable.

I.3 Système actuel de suivi-évaluation

Le rôle du système de suivi-évaluation est d'assurer la pérennité du service d'eau potable. Partant des résultats des entretiens, le diagnostic a consisté à vérifier l'existence du suivi-évaluation. Il s'agit d'une vérification continue de la gestion du service, d'assurer la qualité de l'eau et du service, d'assurer la disponibilité de l'eau, le contrôle de la gestion financière, et une vérification de l'impact sur le cadre de vie de la population qui est en perpétuel augmentation. Concrètement de voir comment se déroule le suivi-évaluation de ces différents paramètres et vérifier que la réalisation d'infrastructures se traduit pour les usagers par une amélioration véritable de l'accès aux services sociaux de base.

➤ Suivi-évaluation de la gestion du service

La gestion du service d'eau potable est assurée par les AUE, les gestionnaires, les maintenanciers, et le TCEA. Le TCEA consulte au niveau de chaque village les outils utilisés tel que le cahier des cotisations, de caisse, de recensements, et les rapports des réunions que tiennent les AUE et s'entretient avec les maintenanciers à propos des réparations qu'ils effectuent. Les données collectées servent à renseigner le nombre d'usagers par PMH, le nombre d'usagers qui cotisent, le nombre d'ouvrages par village, l'état des ouvrages, et le nombre de réunion effectuée. Auprès de la commune, il se renseigne sur le paiement des

redevances, et le dépôt des rapports de fonctionnement par les AUE et l'exploitant SAWES. C'est ainsi qu'est fait le suivi-évaluation de la gestion du service d'eau potable et tel qu'il est fait, la question de la durabilité de la gestion est soulevée.

Les rôles et fonctionnements de ces différents acteurs, présenté en annexe D, montrent que leur travail est organisé de tel sorte qu'il y ait des éléments de vérification et d'appréciation des activités qu'ils mènent (dans les responsabilités de chacun, aucun n'est chargé de faire le SE). Donc une multitude d'indicateurs et d'outils qui ne sont pourtant pas utilisés. Cela fait ressortir le problème de compréhension des outils mis à la disposition des acteurs (villages Nabdogo, Noinsna, Sambu de la zone de Targho) et l'absence de ressources nécessaires au renseignement des indicateurs malgré un circuit de collecte des données déjà élaboré. Le niveau de service donné qui varie avec la croissance démographique, les saisons ou de l'activité économique n'est ainsi pas connu.

➤ **Suivi-évaluation de la qualité l'eau et du service**

Au terme des dispositions relatives au régime de l'eau contenu dans la réorganisation agraire et foncière (RAF), quiconque offre de l'eau au public en vue de l'alimentation humaine à titre gratuit ou onéreux et sous quelque forme que ce soit est tenu de s'assurer que cette eau soit conforme aux normes de potabilité réglementaires. À ce titre, l'exploitant des infrastructures d'AEP (privé, association des usagers, collectivités territoriales, ...) est astreint aux présentes dispositions (Document cadre de la réforme, 2000). Les acteurs principaux (Commune, SAWES) et les privés sont donc tenus à réaliser des analyses pour s'assurer du respect des normes de potabilités de l'eau et la mairie doit veiller au respect de cette réglementation. L'analyse de la qualité de l'eau est déterminée par une analyse physico-chimique et microbiologique et doit être fait une fois par an sur les PMH.

L'analyse de l'eau est faite dans les conditions suivantes : elle est réalisée systématiquement après la réalisation/réhabilitation d'un forage par une entreprise privée comme le prévoit le marché, réalisée par l'opérateur SAWES sur l'eau qu'elle met à la disposition de la population (comme indiqué par le contrat signé avec la Mairie) et réalisé par les privés après réalisation de leurs ouvrages. La commune, responsable des ouvrages, n'effectue pas d'analyse de la qualité de l'eau consommée par la population (PMH) et ne contrôle pas particulièrement les analyses effectuées par les autres acteurs. Elle le fait seulement sur la demande des usagers après une constatation d'un changement de goût ou la remarque des particules dans l'eau. Quant à l'appréciation de qualité du service d'eau, elle est

déduite de l'absence de plainte des usagers. Aucun outil n'est utilisé ou interprété pour une vérification de la qualité et du service d'eau. Le TCEA utilise les résultats disponibles dans le rapport d'exploitation des AEPS pour la vérification de la qualité de l'eau. Il en est de même pour la qualité du service.

➤ **Suivi-évaluation de la disponibilité de l'eau**

La commune veille à la disponibilité de l'eau, à travers son service communal. Le TCEA lors de ces tournées fait un état de lieux sur la fonctionnalité, l'accès des ouvrages. Il utilise comme outil une fiche de collecte. L'inventaire fait par le TCEA est le principal outil utilisé par la commune où l'on peut avoir le nombre d'ouvrage fonctionnel, en panne et vérifier ainsi la disponibilité de l'eau. Les taux couvertures, d'accès et de fonctionnalité, qui dépendent de ces inventaires, se trouvent dans l'INO que consulte souvent la mairie.

Malgré le besoin d'information tel que la difficulté de pomper, le dédit lors du pompage, la durabilité des ouvrages réaliser pour apprécier la répartition des ouvrages et la nécessité de mobiliser des financements pour mettre en place des AEPS, la commune ne dispose pas d'outils pour avoir ces informations dans les villages. Notons qu'elle s'appuie sur le CCEA et le TCEA pour avoir quelques éléments d'information et les plaintes des usagers que relais le CVD et/ou l'AUE.

➤ **Suivi-évaluation de la gestion financière**

Des principes de la réforme, l'eau potable est un bien économique et sa disponibilité permanente nécessite l'existence de moyens adéquats pour assurer la maintenance. Aussi un système permettant d'assurer un bon recouvrement des recettes devrait être mis en place notamment par la vente de l'eau au niveau des PMH et des AEPS (Document cadre de la réforme, 2000). Le recouvrement des recettes est fait à travers les taxes que payent l'opérateur SAWES et la redevance que doit payer les AUE. Le circuit financier de la commune est présenté sur la figure suivante.

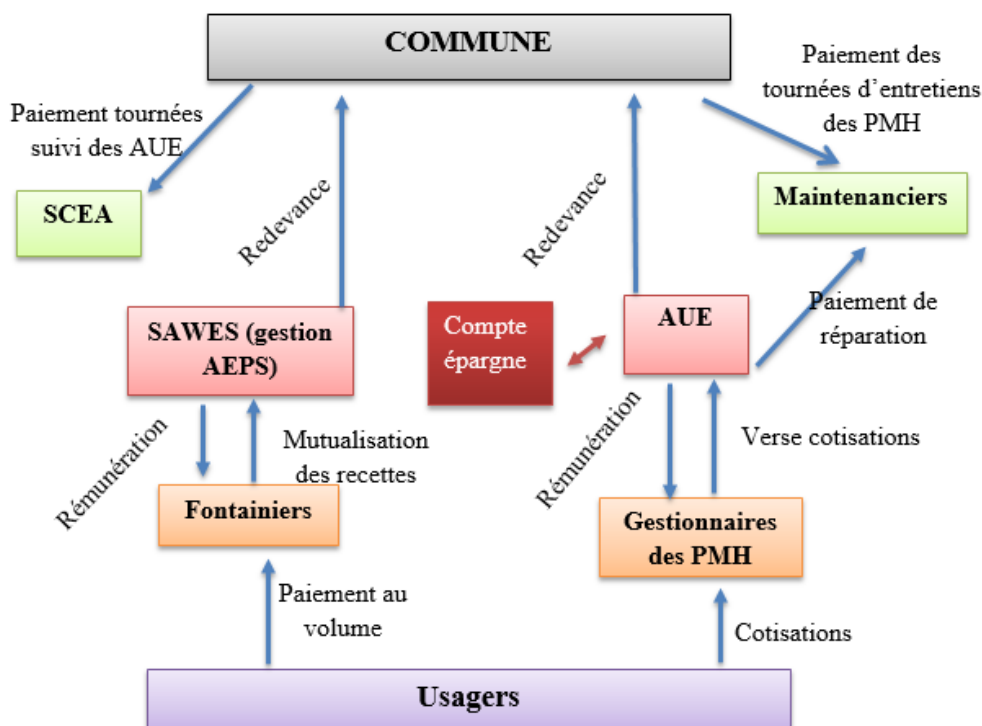


Figure 9: Circuit financier de la commune de Saponé

Le circuit financier présenté, montre la présence d'outils pour suivre le fonctionnement des AUE et de la commune. Ces outils permettent au SCEA à travers ces tournées et la mairie de suivre les activités menées par les différents acteurs. Mais ces éléments ne sont pas appliqués dans tous les villages. Dans les villages comme ceux de Pissi et de Bonkore de la zone de Pissi, le compte épargne n'est pas créé. L'argent reçu des cotisations est gardé par le Président de l'AUE et souvent même par les gestionnaires. Ce qui empêche le paiement de la redevance (tourné de suivi du TCEA/maintenancier) et ralentit les interventions en cas de panne des pompes. Lors des tournées, seules les transactions entre les usagers-gestionnaires-AUE, AUE-mairie et les transactions entre SAWES-mairie sont regardés par le TCEA.

➤ Suivi-évaluation de l'impact apporté

L'amélioration du cadre de vie est l'un des principaux objectifs de toutes réalisations effectuées dans une commune. L'amélioration mesurée à travers une période donnée du nombre de fille à l'école (augmentation du taux de scolarisation), l'augmentation d'activités liées à l'eau, l'augmentation de revenus, de la diminution du temps passé à la pompe, réduction de maladies hydriques, etc. permet quand elle est faite de voir le bien fondée des réalisations et des programmes de la commune. Il incombe à la commune à travers son service

communal de s'assurer que le service de l'eau contribue à l'atteinte de cet objectif. La commune ne dispose pas de moyens de vérification de tous ces éléments. Les différents services techniques (santé, éducation, agriculture, ...) apprécient à leur niveau l'évolution de ces paramètres. Ces données ne sont pas centralisées au niveau de la commune.

Tableau IV: Récapitulatif du système actuel de suivi évaluation.

ETUDE DE LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE SUIVI-EVALUATION DU SERVICE D'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL : CAS DE LA COMMUNE DE SAPONE AU BURKINA FASO.

Niveau d'intervention	Acteurs	Informations recherchées	Indicateurs	Outils	Rapports	Destinataires
Village	<ul style="list-style-type: none"> - Gestionnaires - AUE - Usagers 	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau de collecte des cotisations - État des PMH - Charge d'exploitation 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'usagers par PMH - Nombre de personne qui cotise - Nombre de réunion AUE, - Nombre AG 	<ul style="list-style-type: none"> - Cahier de recensement - Cahier de cotisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport semestriel AUE - Rapport bilan AUE 	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie - TCEA
Communal	<ul style="list-style-type: none"> - SCEA - CCEA - Maintenançiers - Exploitant AEPS 	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau de collecte des cotisations - État des PMH - Charge d'exploitation - Utilisation du compte - État de paiement des redevances - Dépôt des rapports de fonctionnement par les AUE et l'exploitant SAWES 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'ouvrage fonctionnel, panne, - Taux recouvrement de redevance - Nombre d'AUE fonctionnel - Taux de panne, - Nombre de rapport déposé - Taux de scolarisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Cahier de caisse - Rapport de production - Fiche d'analyse de l'eau - Quittance de paiement 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'exploitation de l'AEP - Rapport d'exploitation 	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie - TCEA

La commune a pour mission d'assouvir les besoins des populations et l'eau fait partie des besoins fondamentaux. De ce fait, avec l'aide du service communal, elle doit mettre tout en place pour assurer la fonctionnalité du service d'eau et garantir à toute la population l'accès à l'eau potable. L'analyse des éléments ci-dessus montre une absence d'un système de suivi-évaluation et d'indicateurs clairement définis. Malgré le caractère indispensable du service communal, il est constitué d'un agent, qui tant bien que mal et malgré le manque de ressources logistiques et financières, collecte les données de façon ponctuelle quand le besoin se fait sentir. La figure ci-dessus représente comment se déroule actuellement les échanges d'information entre les acteurs du service d'eau de Saponé.

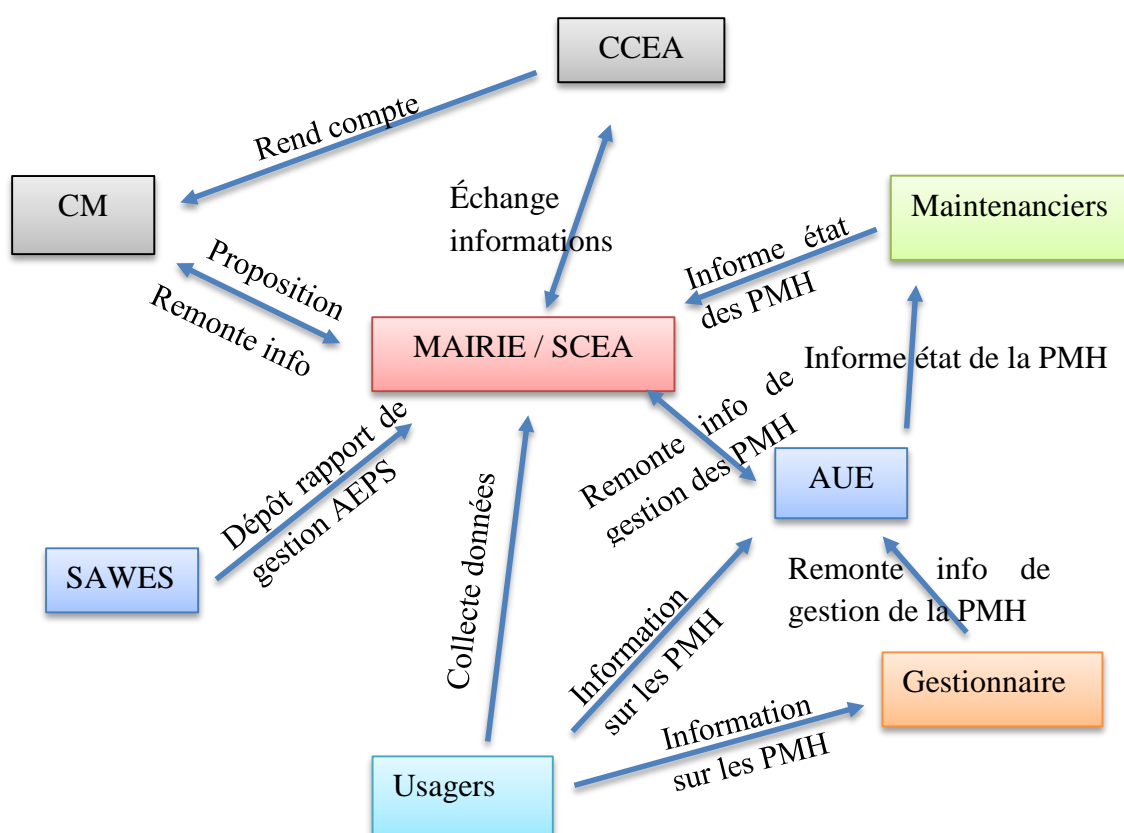


Figure 10 : Schéma du circuit d'information et relation entre acteurs du système de suivi-évaluation tel que pratiqué dans la commune.

Le système de suivi-évaluation diagnostiquer n'a pas de règle de fonctionnement. On note une absence d'un comité de pilotage clairement défini, de même qu'une fréquence de collecte identifiée et un planning. Par contre, il faut noter la présence de nombreux indicateurs et d'outils. Reste juste à mettre en place un cadre de suivi-évaluation dans la commune qui pourra assurer le fonctionnement de tous ces éléments.

II- Indicateurs et outils du système de suivi-évaluation

II.2.1 Analyse des indicateurs possible du système

Dans l'optique d'assurer la pérennité du service d'eau potable dans la commune, les indicateurs doivent permettre de rechercher les informations pour vérifier la conformité de la gestion du service d'eau, la gestion financière, d'apprécier la qualité de l'eau ainsi que sa disponibilité, et de pouvoir déterminer l'impact du service d'eau sur le cadre de vie des populations. L'analyse de la gestion du service d'eau a fait ressortir une multitude d'information qui ne sont pas suffisamment exploités et on ne peut pas juger de la performance du service d'eau sans en tenir compte (les informations sur la qualité du service peuvent être renseigné par le TCEA lors de ces tournés, mais ce n'est pas fait). Nous avons répertoriés des indicateurs déjà disponible mais ne sont pas traités et des indicateurs indisponibles qu'on pourrait mettre en place. Pour l'atteinte de ces attentes, ces indicateurs doivent être fiable, bien élaborer, produire des informations précises et utiles. Les différents indicateurs possibles (disponible et non disponible) identifiés et les activités à mener pour les collecter sont recensés dans le tableau suivant.

Tableau V: Indicateurs possibles mesurables recensés dans la commune de Saponé

Domaine de couverture	Indicateurs possibles		Activités à mener
	Disponible	Non disponible	
Gestion du service	Le nombre d'AUE ayant payé la redevance, le nombre de tournées de suivi réalisé par le TCEA, le nombre de tournées d'entretiens réalisé par les maintenanciers, le nombre d'ouvrage public et institutionnel réalisé (PMH et AEPS), le respect de la tenue d'une rencontre annuelle de bilan d'exploitation (entre l'opérateur et la commune), le nombre de panne réparé par AUE, le temps de réponse des maintenanciers	Le taux de PMH gérées par les AUE, le taux de réhabilitations d'ouvrage, le taux AUE ayant effectué une assemblée générale, le taux d'AUE qui utilise les outils mis à leurs dispositions (remplissage du cahier de collecte des cotisations, du cahier de caisse).	<ul style="list-style-type: none"> - Enquêtes de terrain dans les villages - Visites de sites / entretiens avec acteurs
Qualité de l'eau et du service	La satisfaction des usagers par rapport à la gouvernance et la qualité du service, la satisfaction des usagers par rapport à la qualité de l'eau fournie par les ouvrages (PEM et AEPS),	La qualité de l'eau déterminée par des analyses physico-chimiques et microbiologiques, le taux de prévalence des maladies hydrique.	<ul style="list-style-type: none"> - Analyses physico-chimiques - Entretiens avec acteurs - Enquêtes
Disponibilité de l'eau	Le nombre d'habitants ayant accès à l'eau potable, le nombre de pannes des PMH, taux de fonctionnalité des ouvrages, la difficulté de pomper, le nombre de personne par PMH, la satisfaction des usagers par rapport à la quantité d'eau fournie par les ouvrages, la satisfaction des	Le dédit lors du pompage, la quantité d'eau par jour et par personne, le temps d'attente au PMH, la distance d'accès au PMH, le taux de couverture des usagers par PEM et AEPS, le taux de couverture des écoles/CSPS en PEM	<ul style="list-style-type: none"> - Visites de sites / entretiens avec acteurs - Enquêtes de terrain dans les villages

ETUDE DE LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE SUIVI-EVALUATION DU SERVICE D'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL : CAS DE LA COMMUNE DE SAPONE AU BURKINA FASO.

	usagers par rapport à la distance des PEM, la satisfaction des usagers par rapport à la fonctionnalité des PEM (durée des pannes et nombre de pannes),		
Gestion financière	Le taux de collecte des cotisations, le taux de paiement des tournées de suivis des AUE par la mairie, le taux de paiement des tournées d'entretiens par la mairie, le nombre d'usagers cotisants, le délai de paiement des factures de prestation des maintenanciers par l'AUE, la satisfaction des usagers par rapport à la tarification appliquée à chaque PEM.	le taux de recouvrement des redevances communales, le respect de tarifications adoptées par la mairie, le taux de recouvrement de la taxe de l'eau pour les AEPS	<ul style="list-style-type: none"> - Vérifications de documents existants et vérifications ponctuelles - Visites de sites / entretiens avec acteurs - Enquêtes de terrain dans les villages
Impacts apportés	Le temps passé à la pompe, le taux de PEM en fonctionnement continue sur cinq ans, le taux de prévalence des maladies hydrique.	Le taux de scolarisation des filles, le taux d'utilisation de l'eau des PMH pour le bétail, le taux d'activité mené par les femmes,	<ul style="list-style-type: none"> - Vérifications de documents existants et vérifications ponctuelles (étude activité ponctuelle)

Pour une vérification continue de ces différents paramètres, les indicateurs possibles identifiés sont repartis en 05 familles pour faciliter leur définition et renseignement. Nous avons :

✓ **Les indicateurs d'activités (IA-AEP)**

Ils traduisent le niveau de réalisation et de réhabilitation d'ouvrage d'approvisionnement en eau potable (PEM publics et privés et des AEPS) et de mise en œuvre des activités.

✓ **Indicateurs de performance du service public d'AEP (IPS-AEP)**

Il s'agit de la fourniture d'eau en quantité et en qualité suffisante à la population, le fonctionnement des ouvrages et des structures mis en place pour s'assurer de la fonctionnalité de ceux-ci.

✓ **Indicateurs de performance financière du secteur (IPF-AEP)**

Ils traduisent l'efficacité de la gestion financière du service public d'eau potable. Leur analyse permettra principalement de mesurer la participation financière des différents acteurs au fonctionnement du service d'eau potable.

✓ **Indicateurs de bonne gouvernance du secteur (IBG-AEP)**

Ils répondent au besoin de mesurer l'évolution de la capacité des acteurs du service d'eau potable, l'implication de l'AUE (bureau et membres), du TCEA, du maintenancier et de l'exploitant AEPS, et de voir l'utilisation des outils.

✓ **Indicateurs de satisfaction au service public d'AEP (IS-AEP)**

Il s'agit ici de mesurer le degré de satisfaction des usagers sur l'ensemble du service d'eau potable dans la commune et la gestion faite par les différents acteurs.

✓ **Indicateurs d'impact (II-AEP) :**

Ces indicateurs traduisent le niveau d'atteinte de l'impact sur l'amélioration du cadre de vie, le fonctionnement continu et la pérennisation des ouvrages d'approvisionnement en eau potable pendant une période définie. La périodicité pris en compte est de 5 ans qui correspond au début de mise en place du service d'eau potable dans la commune.

Pour calculer ces indicateurs, les données de base nécessaires doivent être identifiées ainsi que les documents de références dont elles sont extraites. Il s'agit des outils à utiliser pour le renseignement des indicateurs.

II.2.2 Analyse outils et système de communication

Partant des existants, le dispositif doit permettre de collecter les informations utiles au calcul des indicateurs. La collecte de ces informations est faite à travers des fiches, rapports et tableaux. On parle de document de référence. La conception des outils passe d'abord par l'identification de la source d'information. Les différentes sources d'information pour le calcul de nos indicateurs sont : les usagers, les AUE, l'opérateur SAWES, les maintenanciers, les services décentralisés et la commune. La figure suivante présente le circuit d'information et outils identifiés du service d'eau potable.

Comme outils, nous avons les cahiers de caisse qui permet à l'AUE de noter les entrées et sorties d'argent liées à son fonctionnement, les cahiers de recensement qui permet de recenser le nombre d'utilisateurs par PMHH, le cahier des cotisations avec lequel on recense ceux qui cotisent, les rapports d'exploitations qui présentent la gestion des AEPS et la consommation des usagers, les rapports services qui donnent la situation des différents services.

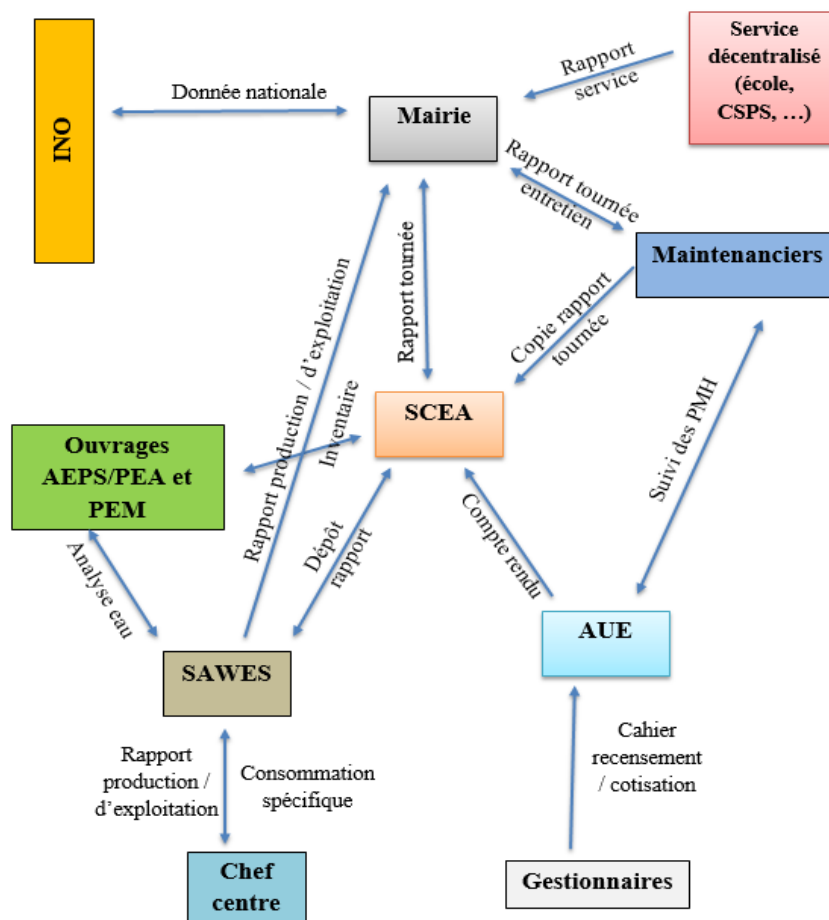


Figure 11: Schéma du circuit d'information et outils disponibles.

On note à travers cette figure qu'un bon nombre d'outils a été déjà élaboré pour certains acteurs. Et des observations du terrain montrent qu'ils ne sont pas tous utilisés car souvent indisponible ou difficile à remplir ou écrites en Français. Pour pallier à ça, certains acteurs, notamment les AUE ont refait ces outils selon leur entendement et toujours pour atteindre le même objectif qu'avec les cahiers (village Boulsin de la zone de Targho).

Certains des outils présentés dans la figure sont inexistantes ou bien sont faites de façon manuscrite lorsque le besoin se fait sentir. Les outils élaborés pour faciliter le recueil des informations sont : fiche d'inventaire d'ouvrage, canevas compte rendu assemblé général, canevas compte rendu réunion, et fiche suivi réparation (les autres outils comme des fiches d'enquêtes seront établis lorsqu'une enquête sera sollicitée). Leur analyse à différents échelons dans la commune permettra de suivre la performance du service d'eau pour faciliter la prise de décision, la définition de la politique locale de l'eau et de déterminer les priorités d'interventions d'éventuels programme.

II.2.3 Analyse SWOT

Diagnostic établi, des difficultés à assurer la pérennité des services publics d'eau potable se font ressentir. Allant du principe qu'on ne peut améliorer ce qu'on ne connaît pas, il est opportun pour nous de faire une analyse SWOT du service d'eau potable en vue de l'élaboration d'un cadre adapté au suivi-évaluation et de trouver des stratégies de mise en œuvre du dispositif de suivi-évaluation.

Le SWOT (Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats) est un outil très pratique lors de la phase de diagnostic stratégique. L'analyse SWOT a pour objectif d'obtenir une vision d'ensemble d'une situation actuelle, d'un projet à venir, d'un secteur, d'une organisation, etc. Il s'agit de l'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces. Elle est utilisée en deux grandes étapes : le diagnostic interne qui permet de faire ressortir les forces et les faiblesses de l'objet étudié et le diagnostic externe qui se base sur les opportunités et les menaces de l'environnement dans lequel l'objet étudié évolue.

Le diagnostic du système actuel de suivi-évaluation, a permis de repérer les forces et les opportunités, afin de les capitaliser et améliorer. Les faiblesses et les menaces, quant à elles, ont été identifiées pour être analysées avec attention, afin de réduire les risques. Les résultats obtenus sont récapitulés dans le tableau suivant :

Tableau VI: Forces/faiblesses/opportunités obtenus à travers l'outil SWOT

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Implication des CCEA, Commune, SCEA, maintenanciers dans la gestion du service d'eau - Bonne formation des acteurs - Application de la reforme - Utilisation des médias pour informer la population (radio) 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas assez d'implications/mobilisation des usagers de certains villages - Manque/insuffisance de moyens financier pour motiver les acteurs et faciliter leurs actions - Présence d'un agent du service communal de l'eau et l'assainissement - Alphabétisation
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Présence de partenaires techniques et financiers - Présence des animateurs déjà formés dans la commune - Le technicien communal est aussi agent de la DREA (le point focal) 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de budget établi pour le fonctionnement de certains éléments du service de l'eau - Pesanteurs administrative et difficultés de fonctionnement des institutions municipales - Le travail entre gestionnaire et AUE ne se fait pas dans certains villages

Du tableau, il en ressort que si l'on combine la présence des partenaires techniques avec la forte implication des CCEA, Commune, SCEA, maintenanciers, on peut mettre en place un comité de pilotage du système de suivi-évaluation que pourra prendre en charge les partenaires. Les difficultés que rencontrent la mairie nous amène à réfléchir sur un dispositif peu couteux. S'appuyer sur les animateurs déjà formé sera bénéfique car le coût d'une nouvelle formation sera économiser. Et on pourrait les utiliser pour sensibiliser les usagers pour les cotisations. L'analyse des faiblesses et menaces met en exergue la nécessité de les corriger et de s'appuyer sur les forces existantes pour proposer un dispositif fonctionnel.

Chapitre 6 : PROPOSITIONS

I. Objectif et champ d'action du système de suivi évaluation

Le système de suivi-évaluation (S-SE) intervient de la volonté manifestée d'amélioration les décisions et actions des autorités en charge de la commune de Saponé. L'objectif général est de mesurer périodiquement les performances du service public d'eau potable de la commune. Il s'agit de suivre la performance du service d'eau potable au niveau des villages, les zones et la commune, pour évaluer si la qualité du service délivré aux populations s'améliore dans le temps et assurer ainsi la pérennité du service AEP.

Venant d'une volonté de réduire les coûts, faciliter la compréhension, l'implication des acteurs clés du service d'eau (SCEA, AUE, CCEA), et l'appropriation du système, le SE mise en place est un SE participatif. Il s'agit de la consultation et la participation des parties prenantes dans le cadre du suivi et de l'évaluation rehaussent la légitimité et l'utilité des informations recueillies, favorisent la coopération globale et renforcent le soutien et l'adhésion au processus. Le suivi-évaluation participatif fournit une vision d'ensemble en permanence en permettant à la commune de déterminer si les activités avancent comme prévu, identifie les problèmes et cherche des solutions, maintient un standard de qualité par un retour d'information continu pendant la durée des activités, permet une meilleure utilisation des ressources et fournit une base d'information que peuvent profiter les membres de la communauté et les intervenants extérieurs.

II. Identification indicateurs

Le système devra couvrir la gestion du service d'eau, la qualité de l'eau et du service, de la disponibilité de l'eau et de l'impact du service d'eau sur les usagers. Un certain nombre d'indicateurs permettront de comprendre et analyser la situation du service d'eau potable dans la commune. Au départ, les indicateurs étaient très nombreux (quarante-quatre exactement). Les moyens (financiers, logistiques), la capacité des acteurs et leur disponibilité ne permettraient pas de tous les renseigner. Aussi, un travail de réflexion a été entrepris en vue d'identifier les indicateurs usuels. Malgré l'intérêt de nombre d'entre eux, les autres indicateurs ont été abandonnés (pour une utilisation ultérieure). Au final, sur la base d'un cadrage financier (Annexe F), les indicateurs dont les activités à mener pour les renseigner nécessitaient des enquêtes et des analyses aux laboratoires ont été enlevés. Nous retenons une liste de 26 indicateurs qui sont répartis en indicateur d'activité, de performance technique, de

performance financière, de bonne gouvernance et d'impact. Pour chaque indicateur, une fiche descriptive est établie qui contient la méthode de calcul de l'indicateur, des informations sur la provenance des données utilisées pour le calcul, la fréquence de collecte des données et le rapport qui indique l'indicateur (Annexe E).

Tableau VII: Proposition de liste des indicateurs nécessaires au système de suivi-évaluation

Référence	Intitulé	Niveau concerné ¹		
		V	Z	C
Indicateurs d'activité				
IA-AEP-1	Taux de réhabilitation des points d'eau moderne publique et institutionnelle	X	X	X
IA-AEP-2	Taux de réalisation des points d'eau moderne institutionnelle	X	X	X
IA-AEP-3	Taux de réalisation des points d'eau moderne publics	X	X	X
IA-AEP-4	Taux de réalisation des AEPS publics		X	X
IA-AEP-5	Taux de réalisation des tournées de suivi des AUE par le SCEA	X	X	
IA-AEP-6	Taux de réalisation des tournées de suivi par le maintenancier	X	X	
Indicateurs de performance du service public d'AEP				
IPS-AEP-1	Taux de fonctionnalité des points d'eau moderne	X	X	X
IPS-AEP-2	Taux de fonctionnalité des AUE	X	X	
IPS-AEP-3	Taux d'accès à l'eau potable	X	X	X
IPS-AEP-4	Taux de couverture des usagers par PEM	X	X	X
IPS-AEP-5	Taux de couverture des usagers par l'AEPS	X		X
Indicateurs de performance financière du secteur				
IPF-AEP-1	Taux de collecte des cotisations	X	X	X
IPF-AEP-2	Taux de recouvrement des redevances communales	X	X	X
IPF-AEP-3	Taux de paiement des factures des prestations		X	X
IPF-AEP-4	Taux de décaissement des frais de maîtrise d'ouvrage communal			X
IPF-AEP-5	Taux de recouvrement de la taxe de l'eau pour les AEPS			X
IPF-AEP-6	Niveau d'autonomie des AUE	X	X	X
Indicateurs de bonne gouvernance du secteur				
IBG-AEP-1	Taux d'AUE ayant rendu compte de leur fonctionnement à la commune		X	X
IBG-AEP-2	Taux d'AUE ayant effectué une assemblée générale ordinaire avec les membres fondateurs	X	X	X
IBG-AEP-3	Taux d'AUE ayant effectué une assemblée générale pour le bilan de leurs activités avec les usagers	X	X	X
IBG-AEP-4	Taux d'AUE qui utilise les outils mis à leur disposition	X	X	X
Indicateurs d'impact				
II-AEP-1	Taux de PEM en fonctionnement continue sur 5 ans	X	X	X
II-AEP-2	Taux de PEM qui a fait 5 ans sans être en panne	X	X	X
II-AEP-3	Taux de prévalence des maladies hydriques	X		X

¹ Niveau concerné de collecte : V : village / Z : zone / C : commune

A ces indicateurs à renseigner, devrait correspondre des données de base permettant de les calculer ou les déterminer. Comme le présente l'annexe G qui récapitule chaque indicateurs, les données de base à collecter et les informations à rechercher par un responsable

III. Collecte de données

Les activités à mener pour renseigner ces indicateurs devront principalement être les visites de sites et les entretiens avec acteurs. La collecte des données se fera au travers de fiche et de rapport et bien d'autres documents-sources ou de références. Ces documents sont produits à différent niveau par les acteurs du service d'eau potable comme le présente la figure 11. Pour le besoin du S-SE, des données proviennent aussi bien des documents issus du service d'eau potable que des documents produisent hors du secteur de l'eau potable. Pour ces indicateurs, nous avons :

➤ **Fiches de signalétique des ouvrages AEP,**

Elles fournissent les informations relatives aux réalisations et réhabilitations effectuées sur des forages, puits modernes, superstructures, pompes à motricité humaine, AEPS, et en particulier les informations liées à la localisation précise des ouvrages publics.

➤ **Fiches d'inventaires du point focal Eau**

Ces fiches récapitulatives permettent de recenser tous les ouvrages d'AEP dans chaque village et quartier et d'identifier leur état (fonctionnalité, panne) et à qui elles appartiennent. Elles sont parties intégrante des rapports à la DREA sur les ouvrages de la commune.

➤ **Rapports de tournée de suivi du SCEA**

Elles donnent les informations relatives aux fonctionnements des AUE de chaque, l'utilisation des outils misent à leur disposition, la gestion financière et les difficultés rencontrés.

➤ **Plan d'annuel d'investissement annuel AEPA (PAI-EA)**

Elles fournissent les données liées aux nouveaux ouvrages AEP programmés (nature des ouvrages, localisation, période prévue d'exécution, etc.) et le budget alloué pour ces activités.

➤ **Rapport des services de santé**

Donne des informations sur l'augmentation ou la baisse du nombre de personnes soignées contre les maladies hydriques.

➤ **Cahier de collecte et recensement des gestionnaires**

Donne le recensement effectué des usagers par PMH et l'état des cotisations pour le service d'eau.

➤ **Rapport de tournée de suivi des maintenanciers**

Elle permette d'avoir les informations sur l'état des forages et l'entretien fait par les AUE.

➤ **Compte rendu annuel des AUE**

Ces comptes rendus permettent de montrer la fonctionnalité de l'AUE et de leur gestion des ouvrages. Est établi ainsi le bilan des activités, les problèmes rencontrés et solutions proposées en assemblée générale.

➤ **Cahier de caisse AUE**

Permettre une meilleure gestion des finances et le suivi des transactions. Il s'agit de l'argent reçu des gestionnaires, la somme versée pour les réparations des pannes, le paiement des redevances, et les dépenses liées au fonctionnement de l'AUE.

➤ **Quittances de paiement des maintenanciers de la commune**

Rémunération par la Mairie des tournées de suivis d'entretiens effectuées par le maintenancier. Elle permet de suivre l'activité menée par le maintenancier conformément au contrat signé

➤ **Fiche de suivi mensuel de production d'eau des AEPS**

Permet d'avoir la consommation spécifique des usagers au niveau de chaque borne fontaine et le nombre de personnes qui utilise chaque borne fontaine.

➤ **Les documents sources hors secteur AEP (Institut National des Statistiques et de la Démographie (INSD), INO, ...)**

Elles fournissent les données de base utile pour le suivi-évaluation du service d'eau potable (dont la collecte nécessite un budget important) et compléter les informations collectées par les acteurs locaux. Ces documents regroupent les données complémentaires nécessaires au calcul de certains indicateurs qui ne concernent pas toujours le service d'eau potable.

Les informations collectées à travers les outils conçus à cet effet devront être centralisées au niveau du technicien communal. Ces données seront introduites dans une base de données pour renseigner les indicateurs. La base de données sera établie sur ACCESS qui est un logiciel facilement accessible et interrogeable par des requêtes. Il revient au groupe de suivi-évaluation de coordonner la consultation de ces fiches selon un planning et une fréquence de collecte adaptée à la disponibilité d'émissions de ces documents. Pour permettre ainsi un bon fonctionnement du dispositif.

IV. Dispositif organisationnel

Vue les activités à mener, le système mise en place doit être piloté par un ou plusieurs des acteurs du service d'eau potable comme le veut le suivi-évaluation participatif. Des différents rôles des acteurs présentés en annexe E. et de la gestion du S-SE fait dans les autres communes, le choix se porte sur le SCEA ou le CCEA. Recruter un technicien spécialisé (avec un niveau d'études bac+3 ou bac+5) engendre un coût qui à terme, sera une charge pour la commune. Comme le montre le cadrage financier en annexe F, Il sera bénéfique pour nous de se rabattre sur des choix moins contraignant.

Principalement dirigé par la contrainte financière et le souci de permettre à la commune de s'acquérir du dispositif, le CCEA semble être la structure indiquée pour le pilotage du S-SE. De l'organisation du CCEA et la fonction de certains de ces membres, nous proposons pour le pilotage du système de suivi-évaluation un groupe constitué au sein du CCEA baptisé « Groupe de suivi-évaluation (GSE) ». Rappelons que le CCEA, constitué de 22 membres, est composé comme suit : le maire de la commune, cinq représentants CVD (chaque zone de la commune), un chef coutumier, cinq représentants du conseil municipal (chaque zone de la commune), huit représentants de chaque service déconcentré de l'État (services de la santé, de l'agriculture, de l'élevage, de l'environnement (eau et forêts), de la sécurité, de l'enseignement et des ONG et associations), un maintenancier et le Technicien Communal Eau et Assainissement. Ce groupe, devant faire preuve de neutralité politique (condition pour la bonne marche), est constitué comme suit :

- Maintenancier
- Les présidents CVD (les 05 présidents)
- Le technicien communal Eau et assainissement ;
- Un chef coutumier
- Le Président du CCEA ;
- Un représentant service technique décentralisé (santé)

Le choix des membres du GSE est fait selon les différentes informations à collecter, la fonction qu'ils occupent en tant qu'acteur et leur implication dans la gestion du service d'eau. En effet, la présence du maintenancier permettra de faciliter la collecte des données liées aux ouvrages auprès des autres maintenanciers. De même, les 05 présidents CVD qui représentent chaque zone et qui sont à la tête des CVD des villages de la zone faciliterons la collecte des informations dans les villages. Le chef coutumier, en plus d'être animateur sera un membre

essentiel du groupe constitué. Leurs connaissances déjà approfondies sur la problématique seront bénéfique pour dynamiser le GSE. Pour la bonne marche du groupe, le coordonnateur des activités du GSE est le TCEA de par son expérience et l'animateur du GSE est le président du CCEA.

Les missions confiées au GSE sont :

- Identification/définition des indicateurs qu'il propose aux CCEA pour validation
- La recherche et collecte régulière des données (les informations / rapports utiles au suivi-évaluation),
- Planification annuelle des activités du groupe
- L'analyse des informations recueillies, actualise les données et indicateurs.
- Suivre le service de l'eau et apprécier l'état du service de l'eau dans la commune,
- Élaboration des rapports d'avancement périodiques et les rapports de performances des services publics d'eau potable.
- Faire remonter les informations récoltées et proposition au niveau du CCEA lors des rencontres.

Par rapport à la mission confié au groupe, chaque membre du groupe à des actions qu'il devra effectuer pour garantir la cohésion du groupe. Le tableau ci-après donne le rôle et les responsabilités de chacun des membres dans le suivi-évaluation. Il s'agit de définir ce que chacun doit faire et comment il le fera pour le fonctionnement d'un dispositif de S/E.

Tableau VIII: Rôle et responsabilité des membres du GSE

Acteurs	Rôles/ responsabilités	Activités
Président du CCEA	Animateur du GSE Convoque les rencontres du GSE Mobilise les ressources pour le groupe	Enquête de terrain (entretiens et visites)
Le maintenancier	Collecte les informations liées aux pannes à chaque réparation ou intervention Regroupe les données collectées par les autres maintenanciers Remet l'ensemble des données aux TCEA	Visites de sites Enquête de terrain (entretiens et visites)

<p>Les 05 présidents CVD</p>	<p>Collecte données auprès des AUE de leur zone Collecte les données auprès des usagers Présentation rapport au CCEA (1) Rédaction rapport (2) Remet l'ensemble des données aux TCEA</p>	<p>Enquête de terrain (entretiens et visites)</p>
<p>Technicien communal Eau et assainissement</p>	<p>Collecte données auprès des AUE Coordonnateur des activités du GSE Effectuer les calculs et traitement des données Centralise les données collectées par le GSE La saisie des données, on peut calculer les différents indicateurs Collecte les données auprès de l'exploitant SAWES</p>	<p>Entretiens avec les acteurs Vérifications des documents existants Enquête de terrain (entretiens et visites)</p>
<p>Chef coutumier</p>	<p>Remet l'ensemble des données aux TCEA Collecte données auprès des AUE Collecte les données auprès des usagers</p>	<p>Enquête de terrain (entretiens et visites)</p>
<p>Représentant service technique décentralisé (santé)</p>	<p>Collecte les données liées à la santé (CSPS) Collecte les données dans les autres services décentralisés Remet l'ensemble des données aux TCEA Appui le TCEA dans la saisie des données</p>	<p>Vérifications des documents existants Enquête de terrain (entretiens et visites)</p>

V. Fonctionnement du dispositif

Le dispositif du SE comprend des indicateurs, des outils, un groupe de suivi-évaluation et une base de données. Il s'agira de définir l'agencement de ces éléments et les relations entre le GSE et les autres acteurs pour permettre d'assurer la pérennité du service d'eau potable. La figure suivante présente un schéma de fonctionnement de la gestion du GSE.

Les données collectées (mensuelles, trimestrielles ou annuelles) par les membres du GSE devront être remis au TCEA. Après validation des données, elles seront saisies dans une base de données (ACCESS) préalablement établie. Les données seront ensuite traitées par technicien communal avec la participation de l'agent technique du service décentralisé (en se basant sur les fiches d'indicateurs). Le traitement consiste à renseigner les indicateurs retenus.

Après traitement, les résultats sont restitués aux groupes pour analyse et production d'un rapport des performances des services publics AEP de la commune.

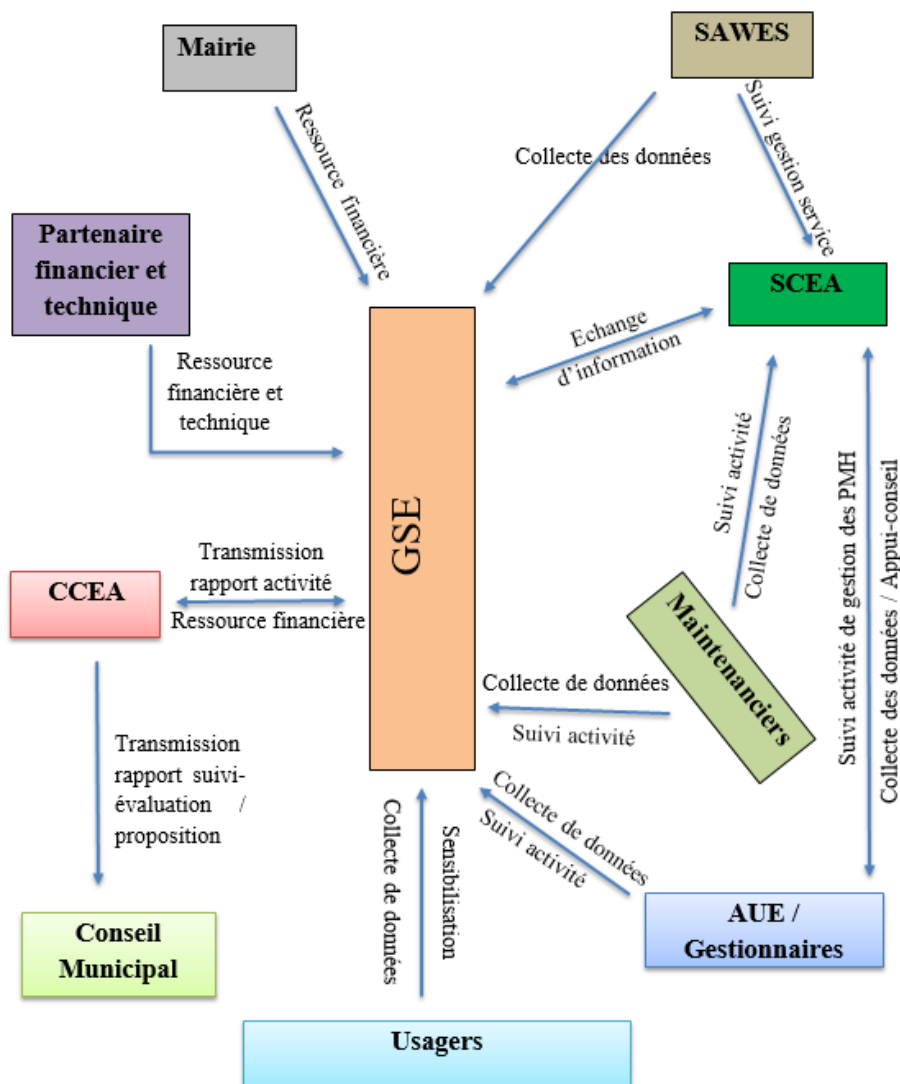


Figure 12: Schéma organisationnel GSE et relation avec les autres acteurs

Issus du CCEA, le groupe de suivi-évaluation rendra directement compte au CCEA. Les rencontres du GSE devront être en adéquation avec le planning des rencontres du CCEA et un rapport sur la performance des services publics d'eau potable sera présenter au comité en session plénière. Après analyse, les rapports et propositions issus du comité devront être présentés en session plénière du conseil municipale. Pour une meilleure coordination des activités un chronogramme annuel des activités doit être mise en place.

VI. Ressources du dispositif

La mise en place du dispositif, mobilise des ressources humaines, financières et logistiques. En ressource humaine, nous avons le GSE qui, bien formé aux techniques de collecte des données assure le pilotage du S-SE avec les moyens misent à leur disposition. La mise en place et le fonctionnement du système devrait être prise en charge par la commune et ses partenaires. L'ONG Eau Vive étant en partenariat avec la commune, ça serait une opportunité pour eux de mettre en application leurs expériences et ressources au service de la commune pour la réussite d'un tel projet. L'implication de l'ONG devrait se situer dans la mise en place du GSE comme le présente le tableau suivant.

Tableau IX : Détail coût de création / mise en place du GSE

Désignation	Quantités	Coût unitaire (FCFA)	Unités	Coût total (FCFA)	Observations	Prise en charge
Délibération Conseil municipal ; Choix des membres	0	0	/	0	La délibération est faite en session plénière du CM	Validation du cadre du suivi évaluation
Formation des membres	10	10 000	3 jours	300000	Ateliers de formations sur la collecte des données	Eau vive / Partenaires financiers
Formation TCEA	1	100 000	indéterminé	100 000	Formations à l'utilisation de la BD	Eau vive / Partenaires financiers
Equipement	1	2 000 000	indéterminé	2 000 000	Motos, téléphones,...	Eau vive / Partenaires financiers

Un budget de deux millions quatre cent milles (2 400 000) FCFA devrait être investit pour la mise en place du système de suivi-évaluation. Le budget mobilisé sera entièrement pris en charge par Eau Vive et les partenaires financiers de la commune et sera principalement

dirigé dans l'organisation des ateliers de formation des membres du groupe de suivi-évaluation, l'appui à la conception et l'utilisation de la base de données et l'équipement du groupe. Au cours de cette formation, un accent sera mis dans la validation des indicateurs et l'organisation du groupe. Le groupe étant mise en place, un budget devrait être mobilisé pour faciliter leur fonctionnement. Le tableau suivant présente la répartition des coûts de fonctionnement.

Tableau X : Détail coût de fonctionnement

Désignation	Quantités	Coût		Coût total (FCFA)	Observations	Prise en charge
		unitaire (FCFA)	Unités			
Forfait réunion / consommables	10	2500	Tous les 3 mois	100 000	Echange / Centralisation des données collecté	Budget communal
Prix forfaitaire⁶ pour le carburant et la communication	10	7 500	Tous les 3 mois	300 000	Déplacement pour la collecte de données dans chaque village	Budget communal

Pour le fonctionnement annuel du groupe nouvellement créé, un budget total de quatre cent milles (400 000) FCFA devrait être mobilisé (un coup allégé pour permettre à la commune de le prendre en charge sur son budget). Partant du fait que tous les membres soient tous bénévoles, le financement permettra de motiver les participants, de faciliter les déplacements et subvenir au besoin matériel du groupe.

⁶ Le technicien communal et le maintenancier, faisant parti du GSE, ils reçoivent les mêmes avantages que les autres membres du groupe. De ce fait, ils percevront toujours l'argent provenant des tournées de suivi comme le prévoit la réforme.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Mesurer périodiquement la performance du service d'eau potable pour aider la prise de décision est l'objectif visé du suivi-évaluation et pour atteindre cet objectif, un état de lieu du service a été fait au préalable.

Le diagnostic effectué a permis au préalable de relever les existants et de faire ressortir les éléments indispensables pour assurer la pérennité du service d'eau (gestion du service, qualité de l'eau, la disponibilité de l'eau et l'impact sur le cadre de vie). Des indicateurs et outils ont été identifiés pour faciliter la collecte d'information utile pour le système de suivi-évaluation pour un traitement sur une base de données. L'analyse des forces et faiblesses du système actuel, a fait ressortir la nécessité de mettre sur pied un comité de pilotage.

Tous ces éléments définis, le challenge reste de le rendre fonctionnel. La fonctionnalité du système de suivi-évaluation est assurée par l'établissement d'un planning annuel d'activité (fréquence de collecte des données, définition des responsabilités, traitement de données, établissement des rapports) et la mise à la disposition du groupe de suivi-évaluation des ressources (financières et humaines) leur permettant d'accomplir leur tâche. Un coût de fonctionnement du système réduit pour encourager une appropriation par l'autorité communale.

Le S-SE donne à la commune une vue d'ensemble des niveaux de service fournis village par village. La commune a ainsi connaissance des zones/villages où la situation est la plus critique, de la situation réelle du service d'eau potable, des secteurs sur lesquels porter son attention. Elle est donc en mesure de prioriser ses interventions de façon informée et en cohérence sur l'ensemble de son territoire. Pour arriver à un système applicable, fonctionnel et durable du côté financier et technique, les recommandations suivantes sont avancées :

- ✓ Renforcer les compétences du Comité Communal Eau et Assainissement et du Service technique municipal à travers des formations sur des thématiques spécifiques (gestion des ouvrages et suivi évaluation du service) d'une part et l'équipement du SCEA et du GSE en ordinateur et moyens de déplacement pour la collecte des données dans les villages ;

- ✓ Concevoir une base de données adaptée pour le S-SE, il est indispensable de s'assurer de l'initiation et la formation du Technicien communal à l'utilisation des logiciels Excel et

ACCESS (si possible la formation et l'utilisation du logiciel DELTA qui est un logiciel de planification et de suivi-évaluation).

✓ Veiller à la mise à jour périodique de la base de données (indicateurs, fiche d'indicateurs et outils, organisation du groupe, fréquence de collecte) : Ce qui permettra d'assurer sa pérennité et éviter des dysfonctionnements du suivi-évaluation (rôles mal définis, structures en concurrence, données tardives, absence de cohésion du groupe, etc.).

✓ Organiser annuellement un cadre de dialogue entre mairie et population dans un souci de redevabilité. Ces espaces de dialogue seront l'occasion pour la mairie de rendre compte à la population des performances du secteur et de recueillir leur avis et attentes. Cet exercice permettra également de créer un climat de confiance, de briser les réticences au paiement du service d'eau potable.

✓ Mettre en place des conditions permettant de profiter des innovations majeures qu'offrent la téléphonie mobile et la dématérialisation de la gestion des données pour collecter, gérer et analyser les informations nécessaires à la gestion du service d'eau. Ces innovations permettent une saisie directe des données collectées sur les téléphones, un transfert de données, évitant la lourdeur, les sources d'erreurs et le coût d'une saisie sur papier. Il sera judicieux d'impliquer les usagers pour informer, via leur téléphone, sur leur niveau de consommation et les points d'eau auxquels ils s'approvisionnent. Ce qui permettra en temps réel de connaître la fonctionnalité des ouvrages et aider les autorités locales à suivre l'évolution de la qualité de service délivré à leurs administrés.

✓ Développer des initiatives pour mobiliser les ressources endogène pour le financement du secteur de l'eau potable dans la commune et notamment le suivi-évaluation.

✓ Prendre en compte la question de l'hygiène et de l'assainissement dans le suivi évaluation. Car la gestion de l'eau et l'assainissement vont de pair.

BIBLIOGRAPHIE

BANI, G. (2008). Manuel de formation sur le suivi-évaluation des PDC intégrant le DCC du BENIN.

Charpentier, S., Figea, H., Mouton, P., and Nansi, J. (2011). La mise en place de services techniques municipaux d'eau potable et d'assainissement.

Charpentier, S., Désille, D., Dussaux, V., Milin, S., and Tourlonnias, B. (2014). Développer les services d'eau potable 18 questions pour agir.

CORAF (2009). Manuel de suivi-évaluation.

Désille, D., Dussaux, V., and Bruno de Reviers (2011). Concevoir et mettre en œuvre le suivi-évaluation des projets eau et assainissement, Guide méthodologique.

Direction générale de l'Eau Potable (2017). Résultats INO 2016, Burkina Faso.

Document cadre de la réforme (2000). Réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'approvisionnement en eau potable en milieux rural et semi-urbain.

Eau Vive, and Brest métropole océane (2011). Projet d'amélioration durable des services d'eau potable et d'assainissement dans la commune de SAPONE.

Eau Vive, and F3E (2013). Dispositif de suivi-évaluation du service communal de l'eau de Zorgho.

Fédération de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (2012). Guide pour le suivi et l'évaluation de projets/programmes.

FIDA (2000). Guide pratique de suivi-évaluation des projets.

IRC (2015). Mise en œuvre du cadre de suivi-évaluation communal AEP.

IRC Burkina (2016). De la théorie à l'Opérationnalisation de la Réforme de la gestion des Services d'Eau. 2016 2.

Manuel SE-T1 (2007). Manuel de suivi-évaluation. Tome 1 : Cadre conceptuel.

Manuel SE-T2 (2008). Manuel de suivi-évaluation. Tome 2 : Outils et méthodes.

Ministère de l'Environnement et de l'Eau (2000). Réforme du Système de gestion des infrastructures hydrauliques d'approvisionnement en Eau Potable en milieu rural et semi rural.

Pierre Kamtchouing Noubiss (2016). Mémoire Online - La pratique du suivi évaluation dans les projets de développement au Cameroun.

PN-AEPA 2015 (2006). Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement à l'horizon 2015, document programme.

pS-Eau, Eau Vive, and GIZ (2011). La mise en place de services techniques municipaux d'eau potable et d'assainissement.

RAPPORT BILAN GIRE (2011). RAPPORT BILAN GIRE 2010 ET PERSPECTIVES 2011.

Wone, I., Hamed, M.N., and Dia, A.T. Gestion axée sur les résultats et stratégies de développement sanitaire en Afrique. 459–464.

WSP, and PEPAM (2006). Appui à la mise en place du système de suivi-évaluation du Programme d'eau potable et d'assainissement du Millénaire (Sénégal).

ANNEXE :

Annexe A: Guide d'entretien pour Commission Communale de l'eau et assainissement.....	72
Annexe B : Guide d'entretien pour l'exploitant AEPS	74
Annexe C : Guide d'entretien pour technicien communal	76
Annexe D : Présentation des rôles et fonctionnements des différents acteurs clés au niveau de la commune de Saponé.....	79
Annexe E : Fiche de renseignement indicateur.	82
Annexe F : Cadrage du système de suivi-évaluation	83
Annexe G : Données de base nécessaires à l'établissement des indicateurs.....	86

Annexe A: Guide d'entretien pour Commission Communale de l'eau et assainissement

OBJECTIFS

Déterminer le rôle et fonctionnement du CCEA, avoir leur avis et leur niveau d'implication dans la gestion du service d'eau potable.

A. IDENTIFICATION

- 1) Nom et prénom :
- 2) Numéro de télé phone :
- 3) Fonction / profession :
- 4) Niveau d'étude :
- 5) Village :Date de l'entretien :
- 6) Nom/prénom de l'enquêteur :
- Téléphone :

B. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

- 1) Rôles et attributions du CCEA dans la commune.
- 2) Composition, Réunions et rôle des membres
- 3) Relation entre CCEA et les autres acteurs (Mairie, CM, TCEA, AUE) impliqués dans la gestion du service d'eau potable (comment ? avec qui ? liens fonctionnels ?)
- 4) Actions entreprises / activités menées par le CCEA depuis sa création (production rapport, besoin d'information)
- 5) Difficultés rencontrées/pistes de solutions/pertinence du CCEA dans une commune.
- 6) Situation du service d'eau potable dans la commune (ouvrage d'AEP, fonctionnalité, difficultés majeurs...).
- 7) Appréciation sur la gestion du service d'eau potable dans la commune (acteurs impliqués, mode de gestion, rôle, points positifs/négatifs).
- 8) Appréciation de la communication / concertation entre les acteurs du service d'eau potable dans la commune.
- 9) Votre avis sur l'application de la réforme.

C. SUIVI-ÉVALUATION

- 10) Organisation du suivi-évaluation (qui ? quand ? comment ? avec quels outils ?)
- 11) Rôle du CCEA dans le suivi-évaluation du service d'eau potable.

- 12) Appréciation du système de suivi-évaluation du service du service d'eau potable (outils, communication, partage d'info, acteur/performance).
- 13) Quels sont selon vous les indicateurs de performance du service d'eau potable (sur quelle base et avec quels paramètres peut-on apprécier les performances du SPE)
- 14) Existence d'un changement apporté par le service d'eau potable dans la commune.
- 15) Appréciation de la satisfaction des usagers (compte rendu, qualité de l'eau, plaintes reçues contre le service d'eau potable).
- 16) Mode d'utilisation des pompes (façons de pomper) et les AEPS, qualité de l'eau et entretien des points d'eau.
- 17) Difficultés/insuffisances dans vos tâches et sur le service d'eau potable (pistes d'amélioration).

Annexe B : Guide d'entretien pour l'exploitant AEPS

OBJECTIFS

Déterminer le rôle joué, avoir leur avis sur le service d'eau et leur niveau d'implication dans la gestion du service d'eau potable.

A.IDENTIFICATION

- 1) Nom et prénom :
- 2) Numéro de téléphone :
- 3) Fonction / profession :
- 4) Niveau d'étude :
- 5) Village :Date de l'entretien :
- 6) Nom/prénom de l'enquêteur :Téléphone.....

B.ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

1. Rôles et attributions dans la gestion du service d'eau potable (mission confiée, quand).
2. Choix exploitant au niveau de la commune et reconnaissance par les usagers (existence de contrats, gestion AEPS privé dans la commune).
3. Organisation pour la gestion des ouvrages (avec qui, comment).
4. Prix de l'eau, comment on paye (volume ou cotisation) et quand.
5. Redevance versée à la commune (quand, combien, utilité).
6. Panne dans le réseau de distribution d'eau et les installations (réurrence, état forage).
7. Votre avis sur l'application de la réforme.
8. Relation avec autres acteurs impliqués dans la gestion du service d'eau potable (comment, appréciation)
9. Appréciation de la communication / concertation entre les acteurs du service d'eau potable dans la commune.
10. Entretien et maintenance des ouvrages (panne pompe combien de fois, par qui, délai de réparations).

C.SUIVI-ÉVALUATION

11. Rapports/document de gestion (existence de canevas de rapport, quand, à qui est remis).
12. Existence d'un changement apporté par le service d'eau potable dans la commune. Changements intermédiaire).

13. Satisfaction des usagers et acteurs (AUE-CVD-Commune) de vos prestations (comportement).
14. Mode d'utilisation des installations et qualité de l'eau (analyses réalisées).
15. Difficultés rencontrés (suggestions/recommandations).

Annexe C : Guide d'entretien pour technicien communal

OBJECTIFS

Déterminer le rôle joué, avoir leur avis sur le service d'eau et leur niveau d'implication dans la gestion du service d'eau potable.

A.IDENTIFICATION

- 1) Nom et prénom :
- 2) Numéro de téléphone :
- 3) Fonction :
- 4) Niveau d'étude :
- 5) Village :Date de l'entretien :
- 6) Nom/prénom de l'enquêteur :
- Téléphone :

B.ORGANISATION

- 1) Rôles et attributions dans la commune.
- 2) Infrastructures hydrauliques rencontrés dans la commune (combien, quel type de Saponé, fonctionnalité, utilisation).
- 3) Maintenance et entretien des infrastructures (causes des pannes de pompes, contrat maintenance,)
- 4) Dispositif de prise de décision sur les questions d'eau potable (étapes, acteurs impliqué, partenaire, degré d'implication acteurs et Mairie...).
- 5) La gestion du service d'eau potable dans la commune (mode de gestion, acteurs impliqué, rôle et attribution, difficultés/pistes d'amélioration).
- 6) Relation avec les acteurs impliqués dans la gestion du service d'eau potable (comment, missions confiées, réunion/rapport, appréciation).
- 7) Partenaires/associations qui interviennent dans la commune dans le domaine de l'eau (nombres, rôle, relation avec la commune)
- 8) Appréciation de la communication / concertation entre les acteurs (CM-CCEA-AUE-...)
- 9) Votre avis sur l'application de la réforme.

C.MODE DE FONCTIONNEMENT

- 10) Productions des rapports de communication sur la gestion du service d'eau potable (comment, qui, canevas de rapport, fiche d'analyse des activités)

- 11) Transparence de l'exploitation financière par les AUE et les gestionnaires (les documents comptables, respect du prix de l'eau).
- 12) AUE (choix, combien, compétence, type de rapport à fournir, périodicité, destinataires).
- 13) Maintenançiers (le choix, compétence, type de rapport à fournir, périodicité, destinataires).
- 14) Mission/attribution du CCEA (Rôles, responsabilités en SE, rapport, destinataire, périodicité).
- 15) Mission/attribution du CVD (Rôles, responsabilités en SE, rapport, destinataire, périodicité).
- 16) Quelle est la mission/attribution du CM ? (Rôles, responsabilités en SE, rapport, destinataire, périodicité).
- 17) Mission/attribution de la Direction Régionale Eau et assainissement (Rôles, responsabilités en SE, rapport, destinataire, périodicité).
- 18) Mission/attribution des gestionnaires (choix, rôle, compétence, type de rapport à fournir, périodicité, destinataire).
- 19) Mission/attribution des exploitants AEPS (choix, fonctionnement, combien, compétence, type de rapport à fournir, périodicité, destinataire).
- 20) Entretien des points d'eau. La maintenance des pompes est-elle bien faite ? (Hygiène ; graissage, façons de pomper, satisfaction usagers)

D. SUIVI-ÉVALUATION

1. Pratique

- 1) Appréciation du système actuel de suivi-évaluation du service d'eau potable (méthode, outils, communication, partage d'info, acteurs, performance).
- 2) Moyens/outils utilisés pour avoir les indicateurs/informations sur la performance du service d'eau potable (exploitation données).
- 3) Appréciation du système par rapport aux besoins d'information pratique des utilisateurs identifiés/acteurs.
- 4) Planification des activités (comment, quand collecté les données, Organisation des visites sur le terrain, synthèse et le traitement des données).
- 5) Contrôle de chaque élément d'information et détermination de la pertinence.
- 6) La disponibilité des moyens humains et matériels pour le fonctionnement du service d'eau potable et le système de suivi-évaluation (cout des activités pratiqués)

2. Résultats / Difficultés

- 1) Conformité des activités de S/E tel que pratiquées à la législation (respect des acteurs, exploitation du produit fini).
- 2) Pérenniser les actions des acteurs.
- 3) Appréciation de la satisfaction des usagers (compte rendu, plaintes reçues contre le service d'eau potable).
- 4) Mode d'utilisation des pompes (façons de pomper) et les AEPS, qualité de l'eau et entretien des points d'eau.
- 5) Existence d'un changement apporté par le service d'eau potable dans la commune. Changements intermédiaire).
- 6) Le degré d'atteinte des éléments ci-dessous par rapport aux normes nationales en la matière.
 - Nombre de personnes par point d'eau : Mauvais, Moyens, Bon.
 - Temps d'accès : Mauvais, Moyens, Bon.
 - Qualité de l'eau : Mauvais, Moyens, Bon.
 - Distance d'accès : Mauvais, Moyens, Bon.
 - Quantité d'eau par jour par personne : Mauvais, Moyens, Bon.
 - Droit à l'eau est respecté : Mauvais, Moyens, Bon.
 - Population / nombre de forages : Mauvais, Moyens, Bon.
 - Nombre de personnes vulnérables ayant accès gratuit à l'eau : Mauvais, Moyens, Bon.
- 7) Difficultés et pistes d'amélioration du suivi évaluation.

Annexe D : Présentation des rôles et fonctionnements des différents acteurs clés au niveau de la commune de Saponé.

Acteurs	Rôles	Fonctionnement
Mairie	<ul style="list-style-type: none"> - Supervise et réalise les travaux et activités liés au service d'eau potable ; - Met en place un dispositif de prise de décision sur les questions d'eau potables ; - Établit un plan communal, contrôle l'application de la Réforme par tous les acteurs ; - Assure de la bonne marche des activités des autres acteurs ; - Coordonne les interventions des partenaires dans la commune ; 	
Conseil municipal	<ul style="list-style-type: none"> - Veille au bon fonctionnement du service de l'eau. 	<ul style="list-style-type: none"> - Se rencontre chaque 3 mois en session ordinaire - Remet un rapport au Maire - Sont repartis en plusieurs commissions permanentes (04) pour une meilleure intervention dans tous les domaines (eau, finance, foncier, culture/sport)
Service communal Eau et assainissement (SCEA)	<ul style="list-style-type: none"> -Établir plan d'action et suivi des activités de réalisation et réhabilitation des ouvrages d'eau et d'assainissement - Collecte de données - Aide et appui des AUE, gestionnaires, CVD. -Se déplace à la demande des AUE et CVD pour apporter des éclaircissements ou des solutions aux problèmes posés - Fait l'inventaire de tous les ouvrages d'AEP de la commune 	<ul style="list-style-type: none"> - Effectue des tournées de suivi du fonctionnement des AUE (chaque village 2 fois par mois) - Produit rapport qu'il remet à la mairie - Reçoit annuellement 3 comptes rendus de chaque AUE (2 rapports semestriels des AUE et le compte rendu de l'assemblée générale tenue avec la population) - Reçoit annuellement le rapport technique et financier de l'opérateur SAWES portant sur la gestion de l'AEPS
CCEA (Commission	<ul style="list-style-type: none"> -Identifier les problèmes liés à l'accès à l'eau potable - Interface Mairie et population -Se rapprocher des usagers pour identifier leurs besoins et futurs bénéficiaires -Signal les problèmes au TCEA 	<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'un bureau, d'un statut et le président convoque les rencontres. Structure apolitique (change tous les 3ans) - Constitué du maire de la commune, de cinq représentants CVD (chaque zone de la commune), d'un

ETUDE DE LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE SUIVI-EVALUATION DU SERVICE D'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL : CAS DE LA COMMUNE DE SAPONE AU BURKINA FASO.

Communale de l'eau et assainissement)	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi périodique du fonctionnement des AUE, -Sensibilise les usagers sur le paiement du service d'eau -Évalue les besoins en eau potable et propose au CM des solutions pour la satisfaction de la population communale. - Éclaire sur les sites de réhabilitations et réalisations des ouvrages. 	<p>chef coutumier, cinq représentants du conseil municipal (chaque zone de la commune), de huit représentants de chaque service déconcentré de l'État (services de la santé, de l'agriculture, de l'élevage, de l'environnement (eau et forêts), de la sécurité, de l'enseignement et des ONG et associations), d'un maintenancier et le Technicien Communal Eau et Assainissement.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se réunit mensuellement et accompagne le Service Communal dans ses activités - Il n'a pas pouvoir de décision mais il fait office de conseiller auprès du conseil municipal
AUE (Association des usagers de l'eau)	<ul style="list-style-type: none"> -Assure la propreté des points d'eau et le fonctionnement des forages ; - Supervision de la disponibilité de l'eau ; -Informe le maintenancier en cas de pannes et assure le paiement des réparations du maintenancier ; - Collecte les cotisations aux usagers en collaboration avec les gestionnaires ; - Sensibilise les usagers pour assister aux réunions et pour les cotisations ; - Participe aux rencontres organisées par la maire ; - Fixe les modalités de paiement du service de l'eau en collaboration avec les usagers ; - Ouverture d'un compte bancaire ; - Choix des gestionnaires ; - Gestion des recettes collectées (paiement de la redevance, contribution pour PMH, dépenses de fonctionnement). 	<ul style="list-style-type: none"> - Tenue des réunions du bureau exécutif de l'AUE (4 fois/an soit une réunion par trimestre) - Tenue d'une assemblée générale semestrielle de tous les membres AUE soit 2 fois par an) - Tenue d'une assemblée générale (AG) annuelle avec la population (bilan de son action à la population) - Remet au service communal deux comptes rendus semestriels ainsi que le rapport de l'AG tenue avec la population.
MAINTENANCIERS	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien et suivi des pompes (produit un rapport de tournée de suivi pour la mairie 02 fois par an) ; - Répare les pompes en respectant les délais ; - Fait un rapport sur l'état du parc des PMH de la 	

	<p>commune ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Octroie des conseils aux responsables de l'AUE et aux gestionnaires concernant les opérations de maintenance à effectuer ; - Participe souvent aux rencontres du CM ; - Rend compte directement aux TCEA en cas de problèmes ; - Assure des tournées de suivi des PMH deux fois par an. 	
<p>EXPLOITANT AEPS (SAWES)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Confie l'exploitation à un gérant (centre de gestion) qui doit rendre compte et est chargé du recrutement des fontainiers (qui assurent la vente du service d'eau aux usagers au niveau des bornes fontaines) ; - Assure la qualité de l'eau (ajout de chlore) ; - Assure l'entretien et la maintenance de AEPS ; - Rend compte de la gestion technique et financière de l'AEPS à la commune ; - Produit un compte rendu technique et un compte rendu financier semestriel (remis à la Commune au plus tard le quinze (15) février et le quinze (15) août qui suit l'exercice considéré) ; - Confi la gestion des PMH à proximité (dans un rayon de 500m) des bornes fontaines à l'AUE de la zone. 	

Annexe E : Fiche de renseignement indicateur.

Référence		Intitulé			
IA-AEP-1		Taux de réhabilitation des points d'eau moderne publique et institutionnelle			
Unité		Définition			
%		Proportion de points d'eau moderne publique et institutionnelle réhabilités par rapport à la programmation			
Rapport rendant compte de l'indicateur		<ul style="list-style-type: none"> - Rapport séance de travail GSE - Rapport réunion CCEA - Rapport annuel sur la performance du service d'eau potable 			
Production de l'indicateur :	Niveau(x) de mise en œuvre		Structure responsable	Périodicité	Date de disponibilité
	Communal	X	TCEA	Annuelle	Décembre
	Zone	X	TCEA	Semestrielle	Juillet
	Village	X	TCEA	Semestrielle	Juillet
Formule de calcul de l'indicateur		Nombre de points d'eau moderne publics et institutionnelles réhabilités au cours de l'année, rapporté au nombre de points d'eau moderne publics et institutionnelles à réhabiliter programmés pour cette même année			
Informations de base (intrants) pour le calcul de l'indicateur					
Information	Structure productrice	Opération de collecte	Date de disponibilité	Document de référence	
Nombre de points d'eau moderne publique et institutionnelle réhabilités	Commune	Collecte Mairie	Juillet Décembre	- Fiches d'inventaires du point focal Eau	
Nombre de points d'eau moderne publique et institutionnelle à réhabiliter	Mairie, DREA	Collecte annuel TCEA	Janvier	- Fiches de signalétique des ouvrages AEP - Fiche de suivi des investissements E&A	
Observations générales / commentaire					
Propositions d'amélioration					

Annexe F : Cadrage du système de suivi-évaluation

En se basant sur les potentiels du service d'eau, en tenant compte des contraintes relevées et de la particularité de Saponé, mettre en place le S-SE nous amène à nous poser des questions dont les réponses permettront de cadrer, orienter et de structurer le système. Il s'agit ici de mettre en exergue les besoins de la commune à qui est destiné le S-SE. Un regard sur la faisabilité constitue une étape pour mieux évaluer les besoins de la commune et sa capacité financière à prendre en charge le S-SE sur le long terme. L'étude de faisabilité permet de réfléchir à ce que l'on veut faire et comment. De l'état de lieux fait plus haut, deux aspects indispensables aux S-SE doit être analysé. Le nombre et le choix des indicateurs à utiliser et la nécessité de faire le choix des personnes devant piloter le dispositif sont à recadrer.

Un nombre trop élevé d'indicateurs est généralement contreproductif. En partant des renseignements disponibles, élaborer quelques indicateurs crédibles bien pensés qui saisissent concrètement l'évolution positive de la situation en matière de développement.(CORAF, 2009). Le renseignement des indicateurs et la collecte des données nécessitent des activités à mener comme des visites sur le terrain, les entretiens, les consultations des rapports et documents, et des enquêtes. Des activités qui génèrent des coûts. L'état de lieux du service technique d'eau et d'assainissement actuel constitué d'un seul agent a montré son inefficacité à piloter le S-SE. La question du choix des personnes devant piloter le dispositif apparaît comme la pierre angulaire de la viabilité du dispositif. Plusieurs choix s'offrent à nous, renforcer le service technique d'eau et d'assainissement en recrutant un autre agent, voir même deux (moins diplômé), l'implication du CCEA avec l'appui du SCEA et le recrutement des animateurs par la commune qui devront être former pour renforcer le TCEA. Mais lorsqu'une commune endosse la responsabilité de recruter un agent, outre le salaire, d'autres postes budgétaires comme les charges sociales et les formations sont à prendre en compte (Charpentier et al., 2011). La réalité financière se pose encore.

Tableau XI: Estimation du cout de fonctionnement du système de suivi-évaluation

		Coût	Coût	
--	--	-------------	-------------	--

Désignation		Quantités	unitaire (FCFA)	Unités	total (FCFA)	Observations
Comité de pilotage	Recrute un agent technique	1	150000	Mois	1800000	Évaluation du salaire/charges sociale par mois
	Recrute un animateur	1	7500	Par village /4 fois par an	1200000	Prix unitaire du déplacement dans un village
	CCEA appui SCEA	22	5000	Tous les 3 mois	440000	Prix forfaitaire pour le carburant
Renseignement indicateurs	Visite terrain et entretiens	1	75000	Tous les 3 mois	1200000	Équivalence d'une sortie d'un animateur
	Enquête	1	1800000	Par an	1800000	Prix forfaitaire d'une enquête avec formation enquêteurs
	Analyse eau au laboratoire	1	100000	Par an / Par PMH	32100000	Analyse effectuée sur les PMH fonctionnelles

Le tableau ci-après fait le point sur le coût de réalisation des différentes actions à mener en distinguant le comité de pilotage et les activités à mener. Le montant des différentes actions a été déterminé en multipliant les quantités programmées aux coûts unitaires des actions à mener. Pour le fonctionnement du dispositif pendant un an, le coût total maximal s'élève à trente-six millions neuf cent milles (3690000) et le minimum à trente-cinq millions

cinq cent quarante-quatre milles (35540000) si l'on tient compte de toutes les activités de renseignement et le choix d'un comité de pilotage. Étant donné que l'appui du partenaire intervient beaucoup plus dans la mise en place, et que le fonctionnement du système est assuré par la mairie, on se rend compte que coût du fonctionnement du dispositif est extrêmement élevé. Trouver des mesures pour réduire le coût, nous amène à choisir des indicateurs, trouver un juste équilibre entre ce qui devrait être mesuré et ce qui peut l'être et par ricochet éviter les activités qui génèrent beaucoup de ressources pour leur réalisation (financière, humain, logistique).

Annexe G : Données de base nécessaires à l'établissement des indicateurs

Référence	Libellé de l'indicateur	Périodicité de mesure	Donnée de base à exploiter / Source	Information à collecter / source	Responsable de la mesure de l'indicateur
IA-AEP-1	Taux de réhabilitation des points d'eau moderne publique et institutionnelle	Semestriel	Nombre de PEM public et institutionnelles à réhabiliter et réhabilité / Commune ; Fiches signalétiques des ouvrages.	Nombre de PEM public et institutionnelles à réhabiliter et réhabilité dans l'année à l'échéance prescrite / Fiches d'inventaires ;	TCEA
IA-AEP-2	Taux de réalisation des points d'eau moderne publics	Semestriel	Nombre de PEM public à réaliser et réalisé / Commune ; Fiches signalétiques des ouvrages.	Nombre de PEM public réalisé et à réaliser dans l'année à l'échéance prescrite / Fiches d'inventaires ;	TCEA
IA-AEP-3	Taux de réalisation des points d'eau moderne institutionnelle	Semestriel	Nombre de PEM institutionnelles à réaliser et réalisé / Commune ; Fiches signalétiques des ouvrages	Nombre de PEM institutionnelles à réaliser et réalisé dans l'année à l'échéance prescrite / Fiches d'inventaires ;	TCEA
IA-AEP-4	Taux de réalisation des AEPS publics	Semestriel	Nombre d'AEPS programmés et réalisés / Fiches signalétiques des ouvrages.	Nombre d'AEPS programmés et réalisés dans l'année à l'échéance prescrite / Fiches d'inventaires ;	TCEA
IA-AEP-5	Taux de réalisation des tournées de suivi des AUE par le SCEA	Mensuel	Nombre de tournée de suivi effectué et à effectuer par le SCEA / Rapports de tournée de suivi	Nombre de tournée de suivi effectué par le SCEA / Rapports de tournée de suivi	TCEA
IA-AEP-6	Taux de réalisation des tournées de suivi du maintenancier	Mensuel	Nombre de tournée de suivi effectué et à effectuer par le maintenancier / Rapports de tournée de suivi	Nombre de tournée de suivi effectué par le maintenancier / Rapports de tournée de suivi	TCEA
IPS-AEP-1	Taux de fonctionnalité des points d'eau moderne	Mensuel	Nombre total de PEM existant et le nombre de PEM fonctionnels /	Nombre total de PEM fonctionnels / Fiches d'inventaires	GSE

ETUDE DE LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE SUIVI-EVALUATION DU SERVICE D'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL : CAS DE LA COMMUNE DE SAPONE AU BURKINA FASO.

			Fiches d'inventaires.		
IPS-AEP-2	Taux de fonctionnalité des AUE (définir AUE fonctionnel)	Mensuel	Nombre total d'AUE existant et le nombre d'AUE fonctionnelles / Fiches inventaires	Nombre d'AUE ayant déposé les rapports des AG et remplissant les cahiers / Commune	GSE
IPS-AEP-3	Taux d'accès à l'eau potable	Semestriel	Nombre d'habitants ayant accès à l'eau potable et le nombre d'habitant par village / Commune	Population desservie par point d'eau / Documents sources hors secteur AEP	TCEA
IPS-AEP-4	Taux de couverture des usagers par PEM	Semestriel	Nombre d'usagers par PEM par village / Documents sources hors secteur AEP	Population desservie par PEM / Documents sources hors secteur AEP	TCEA
IPS-AEP-5	Taux de couverture des usagers par l'AEPS	Annuel	Nombre d'usagers couvert par l'AEPS par village / Documents sources hors secteur AEP	Population desservie par AEPS / Commune ; Documents sources hors secteur AEP	TCEA
IPF-AEP-1	Taux de collecte des cotisations	Mensuel	Nombre d'usagers qui cotisent / Cahiers de collecte et de recensement.	Montant encaissé par les AUE / PV AG des AUE, Outils AUE	GSE
IPF-AEP-2	Taux de décaissement des frais de maîtrise d'ouvrage communal	Semestriel	Frais de maîtrise d'ouvrage communal décaissée et à décaisser / Commune	Montant décaissé par la commune / Comptable de la commune	TCEA
IPF-AEP-3	Taux de recouvrement des redevances communales	Semestriel	Nombre de PMH public et montant total des redevances à payer / Commune ; rapport de gestion.	Montant des redevances payées par les AUE et encaissé par la commune / Comptable de la commune.	TCEA
IPF-AEP-4	Taux de recouvrement de la taxe de l'eau pour les AEPS	Mensuel	Nombre d'AEPS ; Montant total de la taxe à verser / Commune ; rapport de gestion.	Montant de la taxe versée par l'exploitant / Comptable de la commune	TCEA
IPF-AEP-5	Taux de paiement des factures des prestations	Semestriel	Nombre de maintenancier ; Nombre de PMH par maintenancier ; Nombre de facture de prestation à payer / Commune	Nombre et montant total de facture de prestation (des maintenanciers) payé par la commune / Comptable de la commune	GSE
IPF-AEP-6	Niveau d'autonomie des AUE	Mensuel	Nombre de PMH public ; Gestion financière ; Utilisation des cahiers /	Etat de PMH public ; Information financière de l'AUE / Rapport de	GSE

ETUDE DE LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE SUIVI-EVALUATION DU SERVICE D'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL : CAS DE LA COMMUNE DE SAPONE AU BURKINA FASO.

			Rapport tournée de suivi TCEA	gestion	
IBG-AEP-1	Taux d'AUE ayant rendu compte de leur fonctionnement à la commune	Semestriel	Nombre d'AUE ; Nombre d'AUE ayant effectué leur AG bilan / Commune ; Rapport tournée de suivi	Nombre de compte rendu déposé par les AUE à la commune / Commune	GSE
IBG-AEP-2	Taux d'AUE ayant effectué une assemblée générale ordinaire avec les membres fondateurs	Semestriel	Nombre d'AUE ; Nombre AG ordinaire prévu / Rapport tournée de suivi ; PV AG des AUE	Nombre d'AUE ayant effectué leur AG ordinaire ; Nombre AG organisé / Rapport tournée de suivi ; PV AG des AUE	GSE
IBG-AEP-3	Taux d'AUE ayant effectué une assemblée générale pour le bilan de leurs activités avec les usagers	Annuel	Nombre d'AUE ; Nombre d'AG organisé / Rapport tournée de suivi ; PV AG des AUE	Nombre d'AUE ayant effectué leur AG bilan / Rapport tournée de suivi ; PV AG des AUE	GSE
IBG-AEP-4	Taux d'AUE qui utilise les outils mis à leur disposition	Mensuel	Nombre et type d'outils à la disposition des AUE ; Nombre d'AUE / Commune	Nombre d'AUE qui utilise les outils / Commune ; Rapport tournée de suivi.	GSE
II-AEP-1	Taux de PEM en fonctionnement continu sur 05 ans	Annuel	Nombre de PEM ; Nombre de PEM en panne ; Nombre de PEM en fonctionnement continu / Fiches d'inventaires ;	Etat des PEM durant ces années / Fiches d'inventaires ; Commune	GSE
II-AEP-2	Taux de PEM qui a fait 05 ans sans être en panne	Annuel	Nombre de PEM ; Nombre de PEM en panne / Documents sources hors secteur AEP ; Fiches d'inventaires	Nombre de PEM qui ont fait 5 ans sans être en panne / Documents sources hors secteur AEP ; Fiches d'inventaires	GSE